

CCBDP 26 - Décembre 2020

Baronnies

en drôme provençale

MANDAT 2020 - 2026 / COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

26110 NYONS - www.cc-bdp.fr

 ARPAVON	 AUBRES	 AULAN	 BALLONS	 BARRET DE-LIOURE	 BEAUVOISIN	 BELLECOMBE TARENOL	 BENIVAY-OLLON	 BESIGNAN				
 BUIIS LES-BARONNIIES	 CHÂTEAUNEUF DE-BORDETTE	 CHAUDBONNE	 CHAUVAC LAUX-MONTAUX	 <h1>LE GUIDE</h1> <h2>DU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE</h2> 				 CONDORCET				
 CORNILLAC	 CORNILLON SUR-LOULE	 CURNIER	 EYGALAYES					 EYGALIERS				
 EYROLES	 IZON-LA-BRUISSSE	 LA CHARCE	 LA-PENNE SUR-OUVÉZE					 LA-ROCHETTE DU-BUIIS	 LA-ROCHE SUR-LE-BUIIS	 LES PILLES		
 MÉRINDOL LES-OLIVIIERS	 MEVOILLON	 MIRABEL AUX-BARONNIIES	 MONTAUBAN SUR-L'OUVÉZE					 MONTAULIEU	 MONTBRUN LES-BAINS	 MONTFERRAND LA-FARE	 MONTGUERS	 MONTREAL LES-SOURCES
 NYONS	 POMMEROL	 PELONNE	 PIEGON					 PIERRELONGUE	 PLAISIIANS	 PROPIAC	 REILHANETTE	 REMUZAT
 RIOMS	 ROCHEBRUNE	 ROUSSIEUX	 SAHUNE					 SAINT-AUBAN SUR-L'OUVÉZE	 SAINT-FERRÉOL TRENTE-PAS	 SAINT-AURICE SUR-EYGUES	 SAINT MAY	 SAINT-SAUVÉUR GOUVERNÉT
 SAINT-EUPHÉMIE SUR-OUVÉZE	 SAINTE JALLE	 SEDERON	 VALOUSE					 VILLEPERDRIIX	 VENTEROL	 VERCLAUSE		
 VERCOIRAN	 VERS SUR-MÉOUGE	 VILLEFRANCHE LE-CHÂTEAU	 VINSOBRES					 <h2>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES</h2> 				

SOMMAIRE

	L'intercommunalité	
	Qu'est-ce qu'une Communauté de communes ?	p4
	La CCBDP	
	Le territoire	p6
	Les missions	p7
	Le budget	p7
	La gouvernance	p8
	Les Commissions	p9
	Les élus / Mandat 2020-2026	
	Le comité exécutif de la CCBDP	p10
	Les élus communautaires	p12
	Droit à la formation des élus	p15
	Les services	
	Organigramme des services	p16
	Le service RH en 2019	p16
	Les coordonnées des agents de la CCBDP	p17
	Dialogue social	p19
	Localisation des services de la CCBDP	p20
	Les actions partenariales	
	Les partenaires de la CCBDP :	
	▶ ADN, AFB	p21
	▶ ANCRE, ATRIR	p22
	▶ CDESI, CEDER, Les collèges	p23
	▶ Destination Drôme Provençale, Les hôpitaux, Initiative Seuil de Provence, Lycée de Nyons.....	p24
	▶ Maison Constantin, MARPA, Mission Locale, Mutelle Petite Enfance.....	p25
	▶ Natura 2000, Office du Tourisme	p26
	▶ PNRBP, PAYS Une Autre Provence / LEADER, SCOT.....	p27
	▶ SDED, SMBVL, SMEA, SMIGIBA	p28
	▶ SMOP, SYPP	p29
	Les outils de la dynamique territoriale	p30
	Les dispositifs financiers	p32
	Les publications	p33
	Liste des acronymes	p34
	RGPD	p35

PRÉAMBULE

Mesdames, Messieurs les élus,
Mesdames, Messieurs,

Suite au deuxième tour des élections municipales du 28 juin 2020 se sont installés d'une part, l'ensemble des Conseils Municipaux des 67 communes de notre Communauté des Baronnie en Drôme Provençale, qui ont procédé aux élections de leur Maire et de leurs adjoints ; et d'autre part, parallèlement, ont été élus le même jour et désignés également l'ensemble des Délégués communautaires.

En conséquence et conformément au code électoral, le 15 juillet 2020 a été installé le Conseil communautaire pour la mandature 2020-2026 au cours duquel s'est déroulé le vote du Président, des Vice-Présidents et du Bureau de la CCBDP. Le 28 juillet 2020, il a été désigné les délégations de chaque Vice-Président sur le domaine de compétence qu'exerce notre Communauté et dont ils auront la charge pendant cette mandature.

La Loi Engagement Proximité n°2019-1461 du 27 décembre 2019 par l'article L. 5211-11-3 a rendu obligatoire la création d'une Conférence des Maires sous la responsabilité du Président de l'EPCI.

Dans le cadre des délégations actées le 28 juillet dernier, après avoir échangé sur le rôle et les enjeux de cette délégation pour les communes de ce territoire, j'ai confié cette délégation au 1er Vice-Président, Monsieur Michel GREGOIRE, empreint de son expérience de Président de l'Association des Maires de la Drôme pendant 16 années et qui a accepté cette mission et cette responsabilité.

Je le remercie très sincèrement, et fort du constat du nombre important de nouveaux élus dont 37 maires, il a proposé avant toute chose d'élaborer ce Guide du Conseiller communautaire.

Bien entendu, en conscience des réalités et des impacts de la crise sanitaire que nous traversons, nous envisageons avec raison de donner naissance et d'installer cette Conférence des Maires en début d'année 2021.

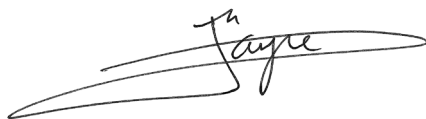
Nous espérons sincèrement que ce Guide vous sera un tant soit peu utile pour vous accompagner dans l'exercice de votre engagement de Délégué communautaire et de Citoyen des Baronnie en Drôme Provençale.

Nous vous souhaitons bonne lecture et restons à votre écoute pour l'enrichir et l'améliorer, pour en accroître sa nécessité et son intérêt au service de Tous.

Prenez soin de vous, de votre famille, de vos proches et des autres...

Nos sincères et chaleureuses salutations dévouées.
Respectueusement,


Thierry DAYRE,
Le Président.



“ Je remercie le président Thierry Dayre de m'avoir donné délégation pour le pilotage de la conférence des maires de notre communauté, conformément à la loi .

Par cette instance, je souhaite que nous puissions enrichir les projets futurs, échanger ensemble dans l'écoute et le dialogue , pour aller plus avant encore , dans l'intérêt de nos Baronnie et de ses habitants. ”

Michel GREGOIRE,
1er Vice-Président,
Membre de la Commission Permanente.
Président délégué Conférence des Maires.



Qu'est-ce qu'une Communauté de communes ?

Une Communauté de communes est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). C'est une structure administrative regroupant plusieurs communes pour exercer certaines de leurs compétences en commun. Les EPCI sont régis par les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

CHIFFRES

1259
Intercommunalités

34970
Communes

66.62
millions de français

1966

Création des communautés urbaines

1992

LOI ADMINISTRATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE (ATR)
Création des Communautés de communes

1999

LOI «CHEVÈNEMENT»
Renforcement et simplification de la coopération intercommunale
Création des Communautés d'agglomération

2004

LOI RESPONSABILITÉS ET LIBERTÉS LOCALES
Facilite le fonctionnement et l'intercommunalité, encourage les fusions de communauté, et le partage de services entre communes et communautés

2010

LOI RÉFORME DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
Vise l'achèvement et la rationalisation de la carte intercommunale et crée le statut de métropole

2014

LOI DE MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE ET D'AFFIRMATION DES MÉTROPOLIS
Constitue les métropoles de droit commun et à statuts particuliers

2015

LOI NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE
Engage de nouveaux transferts de compétences et une nouvelle rationalisation de la carte intercommunale

Source: AdCF les intercommunalités de France 2020 / 2026

Comment fonctionne une communauté de communes ?

Depuis 2014, les élus communautaires sont élus au suffrage universel lors des élections municipales dans les communes de plus de 1000 habitants. Ils se réunissent au sein du Conseil communautaire, avec un Président et des Vice-Présidents délégués aux compétences, tous issus des conseils municipaux.

Le Conseil communautaire vote toutes les décisions. Il règle par délibérations, définit les grandes orientations de la politique de la Communauté de communes, vote les budgets et approuve les comptes.

La nouvelle organisation territoriale des Baronnies

Encouragée par l'Etat dans le cadre de la réforme territoriale (loi NOTRe du 7 août 2015), les élus des 4 Communautés des Baronnies se sont engagés dans un projet de fusion à l'horizon 2017 avec la mise en place d'instances transitoires et le choix d'un nom pour la nouvelle entité : Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale.



2017 : l'année de création

La Communauté de communes est née le 1er janvier 2017. Elle exerce sur l'ensemble des 67 communes qui la composent des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives transférées par les communes. Ses missions sont définies par ses statuts visés par la Préfecture de la Drôme en date du 6 septembre 2017 (voir p.7).

Le Conseil communautaire comprend 97 conseillers communautaires titulaires et 61 suppléants. Il s'est réuni pour la première fois le 13 janvier 2017 à Saint-Maurice-sur-Eygues et a élu Thierry DAYRE Président de la Communauté de communes, ainsi que les 15 Vice-Présidents qui composent le Comité Exécutif (voir p.10 - 11).

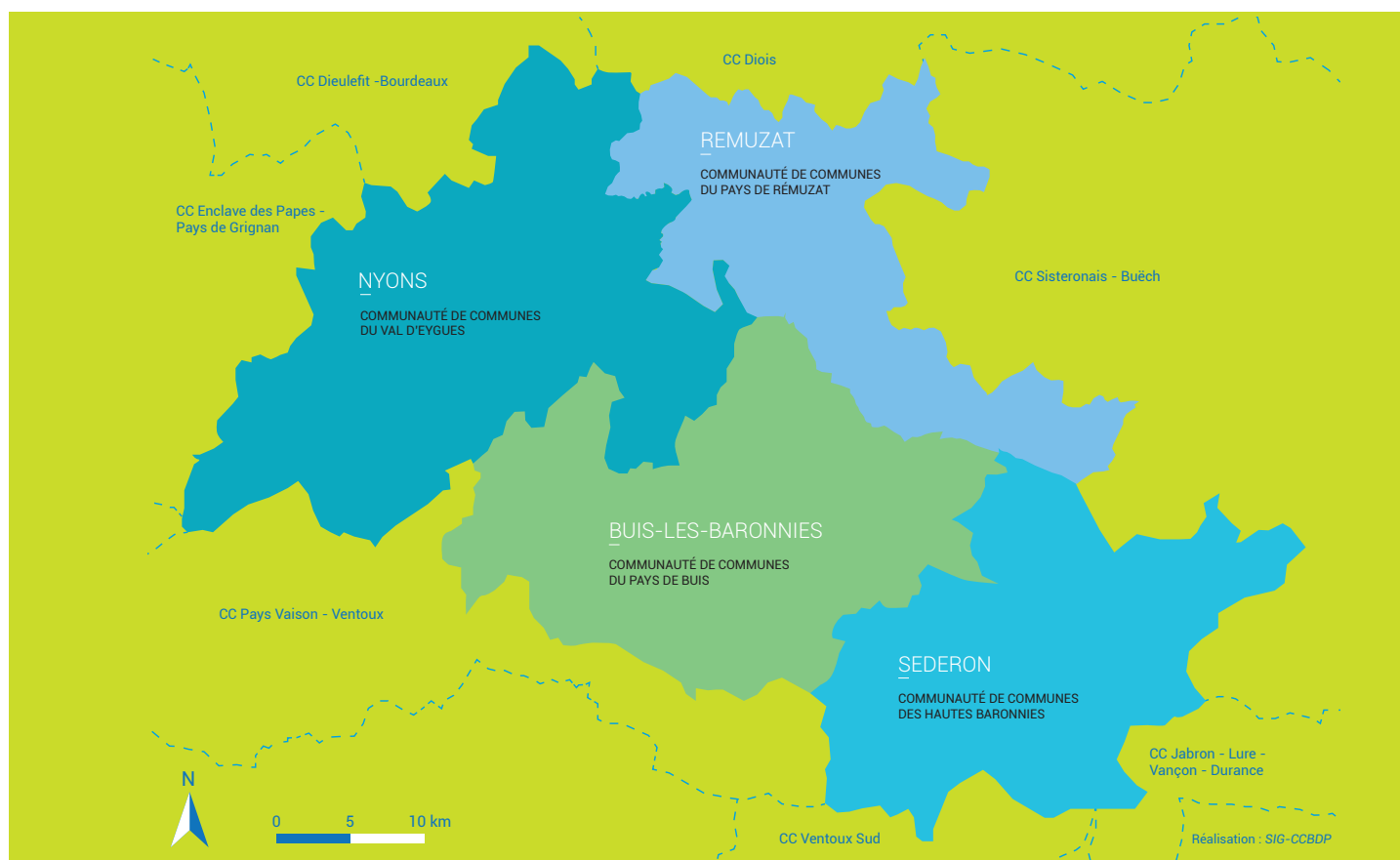
“ La Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale a pour objet, en référence à l'article L. 5214-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'associer ses communes membres au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace ”

Extrait
des statuts
Art.5

2017-2019 : 3 années de pleines activités

- 30 Conseils communautaires,
- 666 délibérations,
- 120 commissions permanentes,
- 9 bureaux,
- 30 comités exécutifs,
- 27 comités territoriaux,
- 62 commissions thématiques.

Les 4
Communautés
de communes
fusionnées.
Source :
SIG - CCBDP

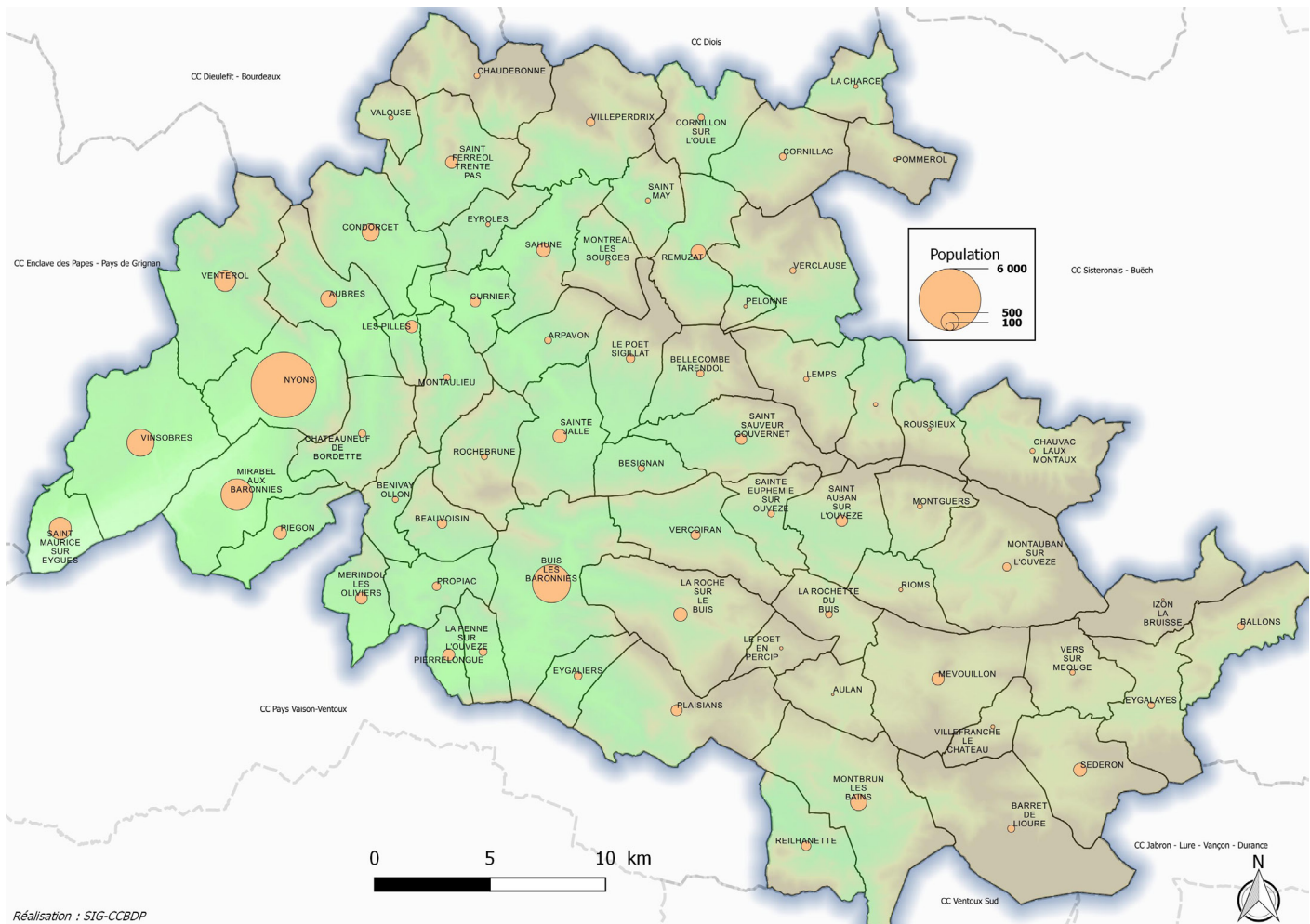


Le territoire

Chiffres clés :

- 67 communes
- 21 660 habitants sans double compte (population INSEE 2016)
- 1095 km²
- Population DGF : 26 445 habitants (Population INSEE + résidences secondaires + habitations mobiles)
- 31% de résidences secondaires
- Densité de 19 hab/km² (moyenne Drôme : 46 hab/km² ; Ardèche 58 Hab/km²)
- Près de 40 % de la population a plus de 60 ans

Répartition
de la
population
Insee 2016
Carte :
SIG - CCBDP



Les missions

Défini par ses statuts visés par la Préfecture de la Drôme en date du 06/09/2017, l'objet de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale est d'exercer en lieu et place des communes membres, les compétences suivantes :

Au titre des compétences obligatoires (art. L. 5214 -16 du CGCT) :

- **Aménagement de l'espace communautaire** pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur.
- **Action de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17** : création aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire. Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion touristique, dont la création d'Offices de tourisme.
- **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations**, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement. Dans l'attente de l'effet obligatoire à compter du 1/01/2018 (cette compétence a été mise en œuvre en tant que compétence facultative en 2017).
- **Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs** définis aux 1° à 3° du II de l'article 1^{er} de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.
- **Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.**

Au titre des compétences facultatives (article L. 5214 -16 du CGCT) :

- **Politique du logement et cadre de vie.**
- **Création, aménagement et entretien de la voirie.**
- **Actions sociales d'intérêt communautaire.**

LE BUDGET

Un budget principal et 6 budgets annexes, en fonctionnement et en investissement :

➤ **Budget GÉNÉRAL = 17 855 366,98 €**

➤ **Budgets ANNEXES :**

- Ordures Ménagères = 1 820 085,24 €
- SPANC = 115 868,37 €
- GEMAPI = 446 936,79 €
- ZA = 888 286,16
- Portage de repas = 68 781,71 €
- Transport de personnes = 76 430,21 €

Autres compétences (article L. 5211-17 du CGCT) :

Budget
CCBDP 2019

- **Gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)** et des missions de contrôle tel que défini à l'article L 2224-8 III du CGCT.
- En matière de développement territorial, la Communauté de communes intervient afin de **favoriser la mise en réseau et la coordination du secteur associatif, et contribue à la structuration et la professionnalisation des acteurs intervenant dans le domaine culturel, de l'animation et du sport de pleine nature.**
- La Communauté de communes assure la **gestion et l'entretien du gymnase, situé sur la commune de Buis-les-Baronnies** dont elle est propriétaire.
- **Programmation et coordination des politiques territoriales européennes, politiques publiques de l'État, de la Région et du Département.**
- **Actions de valorisation du territoire, du terroir et des produits agricoles.**
- **Suivi du schéma de restauration, d'aménagement, de gestion et d'entretien du Bassin de l'Ouvèze et de la Méouge** dans le cadre des programmes conduits respectivement par les syndicats de gestion.

La gouvernance

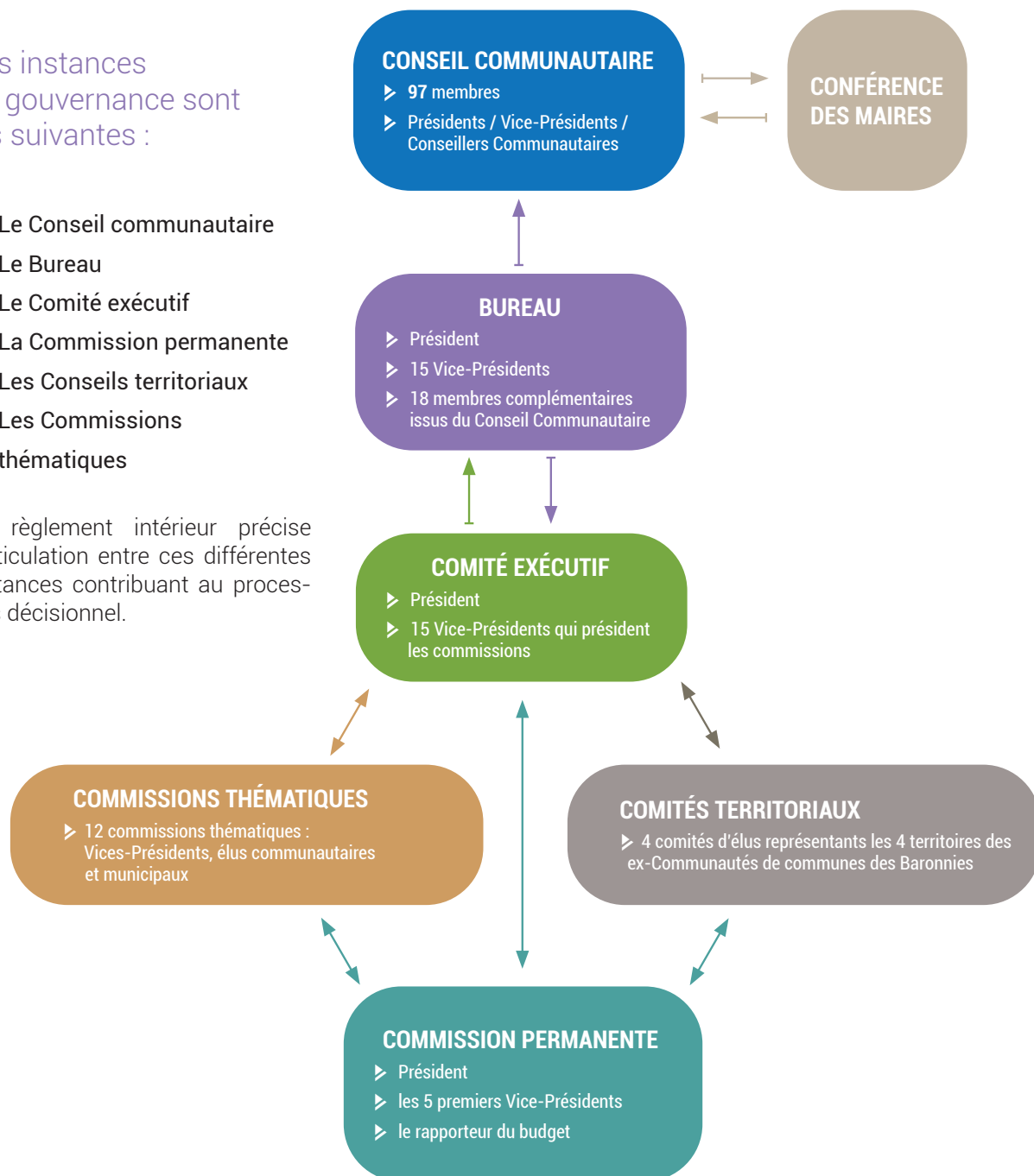
La Communauté de communes est administrée par un Conseil communautaire composé de conseillers communautaires titulaires et suppléants désignés conformément à la réglementation en vigueur. Le nombre total et la répartition des sièges du Conseil de communauté sont définis conformément à l'application de la règle de droit commun soit au nombre de 97, lors de sa création au 1^{er} janvier 2017.

Les instances de gouvernance sont les suivantes :

Instances consultatives et décisionnelles
Mandat 2020 / 2026

- Le Conseil communautaire
- Le Bureau
- Le Comité exécutif
- La Commission permanente
- Les Conseils territoriaux
- Les Commissions thématiques

Le règlement intérieur précise l'articulation entre ces différentes instances contribuant au processus décisionnel.

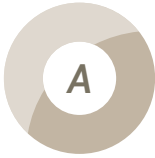


L'organisation des Pôles et des Commissions

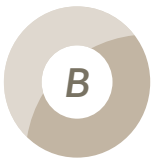


Aménagement du territoire

AMÉNAGEMENT TERRITORIAL



- SCOT
- PLUI
- PCAET
- Transition écologique
- Mobilité

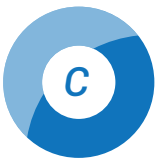


- Politique du logement et du cadre de vie
- PLH
- Architecture Conseil
- Archives
- ADS



Développement territorial

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL



- Activités et aménagements de Pleine Nature
- Mobilité douce



Développement économique

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



- Economie
- Agriculture
- Artisanat
- Commerce
- ZAE
- Contrats et programmes de développement



Développement touristique

DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE



- Développement touristique
- Drôme Provençale
- Équipement sportif d'intérêt communautaire
- Culture
- Associations



COMMISSION MUTUALISATION ADMINISTRATION GÉNÉRALE RESSOURCES HUMAINES



- Mutualisation
- Administration Générale
- RH et Formation
- Présidence CHSCT



Environnement et technique

ENVIRONNEMENT ET TECHNIQUE



- Gestion et traitement des déchets ménagers et assimilés
- Aire d'accueil des gens du voyage



- Voirie
- ADN



- Coordination et gestion GEMAPI
- IRRIGATION

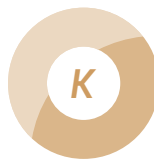


- SPANC
- Assainissement
- Pluvial
- Eau
- Contrat ZRR
- Agence de l'eau



Social

SOCIAL



- Politique territoriale Petite Enfance / Social
- Pilotage et coordination Maisons France services
- Contrat Territorial Global
- Contrat Local de Santé



- Enfance Jeunesse
- Prévention Spécialisée
- Contrat Local de Santé

Répartition des thématiques par Pôles et par commissions



Les Pôles



Les commissions

Le comité exécutif de la CCBDP

Le Président, les Vice-Présidents Territoriaux, les Président(e)s des Commissions

Thierry DAYRE



Président de la Communauté de communes en Drôme Provençale

1^{er} adjoint de la mairie de Nyons

Chargé des questions de «Thermalisme et bien être »

Michel GREGOIRE

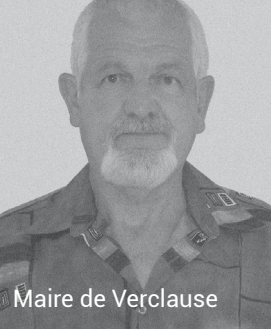


1^{er} Vice-Président, membre de la Commission Permanente

Président délégué Conférence des maires
Relations avec les associations d'élus

Maire de La Roche-sur-le-Buis
Conseiller Régional

Claude BAS




2^{ème} Vice-Président Territorial, membre de la Commission Permanente

VPT du Territoire du Pays de Rémuzat

Maire de Verclause

En charge du projet Natura 2000

Alain NICOLAS



3^{ème} Vice-Président Territorial, membre de la Commission Permanente

VPT du Territoire des Hautes Baronnies

Maire de Vers-sur-Méouge

Eric RICHARD



4^{ème} Vice-Président, membre de la Commission Permanente, VPT du Territoire du Val d'Eygues

Président de la Commission **L** :

- Enfance Jeunesse
- Prévention Spécialisée
- Contrat Local de Santé en binôme

Maire de Aubres

Sébastien BERNARD



5^{ème} Vice-Président, membre de la Commission Permanente, VPT du Territoire du Pays de Buis

Président de la Commission **E** :

- Développement touristique
- Drôme Provençale
- Équipement sportif d'intérêt communautaire
- Culture
- Associations

Maire de Buis-les-Baronnies

Jean-Jacques MONPEYSSSEN



6^{ème} Vice-Président Président de la Commission **D** :

- Economie
- Agriculture
- Artisanat
- Commerce
- ZAE
- Contrats et programmes de développement

Conseiller Municipal de la mairie de Nyons

Christelle RUYSSCHAERT



7^{ème} Vice-Présidente Présidente de la Commission **A** :

- SCOT
- PLUI
- PCAET
- Transition écologique
- Mobilité

Maire de Saint-Sauveur-Gouvernet

Le comité exécutif de la CCBDP

Les Président(e)s
des commissions
(suite)

Christian CORNILLAC



8^{ème} Vice-Président
Président de la
Commission **G** :

- Gestion et traitement des déchets ménagers et assimilés
- Aire d'accueil des gens du voyage

Maire de
Mirabel-aux-Baronnies

Roland PEYRON



9^{ème} Vice-Président
Président de la
Commission **C** :

- Activités et aménagements de Pleine Nature
- Mobilité douce

2^{ème} adjoint
de la mairie de
Montauban-sur-Ouvèze

Pascale ROCHAS



10^{ème} Vice-Présidente
Présidente de la
Commission **K** :

- Politique territoriale Petite Enfance / Social
- Pilotage et coordination Maisons France services
- Contrat Territorial Global
- Contrat Local de Santé en binôme

Conseillère
Départementale

Conseillère municipale
de la mairie de
Buis-les-Baronnies

Jean GARCIA



11^{ème} Vice-Président
Président de la
Commission **J** :

- SPANC
- Assainissement
- Pluvial
- Eau
- Contrat ZRR Agence de l'eau

Maire de
Saint-Maurice-sur-Eygues

Olivier SALIN



12^{ème} Vice-Président
Président de la
Commission **I** :

- Coordination et gestion GEMAPI
- IRRIGATION

Maire de Rémuzat

Jean-Michel LAGET



13^{ème} Vice-Président
Président de la
Commission **B** :

- Politique du logement et du cadre de vie
- PLH
- Architecture Conseil
- Archives
- ADS

Maire de Chaudebonne

Stéphane DECONINCK



14^{ème} Vice-Président
Président de la
Commission **H** :

- Voirie
- ADN

Maire de Montaulieu

Nadia MACIPE



15^{ème} Vice-Présidente, Rapporteuse de la Commission Permanente

Présidente de la
Commission **F** :

- Mutualisation
- Administration Générale
- RH et Formation

Présidente du CHSCT

Conseillère municipale
de Nyons

Les élus communautaires - Mandat 2020 /2026

Les Élus
communautaires
des Hautes B^{ies}

LES HAUTES BARONNIES



AULAN

Titulaire :
FEUILLAS Annie
Suppléant :
MAUREL Laurence

CCBDP-HAUTES BARONNIES



BALLONS

Titulaire :
FOUGERAS Lionel
Suppléant :
GATALETA Nino

CCBDP-HAUTES BARONNIES



BARRET DE LIOURE

Titulaire :
ACHAT Ginès
Suppléant :
DOL René

CCBDP-HAUTES BARONNIES



EYGALAYES

Titulaire :
ROMEO Georges
Suppléant :
LYOBARD Eric

CCBDP-HAUTES BARONNIES



IZON LA BRUISSE

Titulaire :
MATHIEU André
Suppléant :
VINCENT Michel

CCBDP-HAUTES BARONNIES



MEVOUILLON

Titulaire :
TACUSSEL Odile
Suppléant :
AUMAGE Benoît

CCBDP-HAUTES BARONNIES



MONTAUBAN SUR OUVEZE

Titulaire :
PEYRON Roland
Suppléant :
BORDES Marc

CCBDP-HAUTES BARONNIES



MONTBRUN LES BAINS

Titulaire :
GILLET Didier
Suppléant :
CHAPPON Gérard

CCBDP-HAUTES BARONNIES



REILHANETTE

Titulaire :
BONNEFOY Martial
Suppléant :
BOREL Guy

CCBDP-HAUTES BARONNIES



SEDERON

Titulaire :
FRACHINOUS Alain
Suppléant :
ESPIEU Laurent

CCBDP-HAUTES BARONNIES



VERS SUR MEOUGE

Titulaire :
NICOLAS Alain
Suppléant :
CLARY Vincent

CCBDP-HAUTES BARONNIES



VILLEFRANCHE LE CHÂTEAU

Titulaire :
DUQUENOY Jason
Suppléant :
GAUTHIER Eliane

CCBDP-HAUTES BARONNIES

Les Élus
communautaires
du Pays de Buis

LE PAYS DE BUIS



BEAUVOISIN

Titulaire :
THIRIOT Christian
Suppléant :
BLAIN Bruno

CCBDP - PAYS DE BUIS



BELLECOMBE TARENDOL

Titulaire :
GROSS François
Suppléant :
PERNET Jean-Luc

CCBDP - PAYS DE BUIS



BENIVAY OLLON

Titulaire :
CHARRASSE Daniel
Suppléant :
MEGE Patrick

CCBDP - PAYS DE BUIS



BESIGNAN

Titulaire :
FERNANDES José
Suppléant :
AUBERT Alain

CCBDP - PAYS DE BUIS



BUIS LES BARONNIES

Titulaire :
BERNARD Sébastien

CCBDP - PAYS DE BUIS



BUIS LES BARONNIES

Titulaire :
CLEMENT Rémy

CCBDP - PAYS DE BUIS



BUIS LES BARONNIES

Titulaire :
DONZE André

CCBDP - PAYS DE BUIS



BUIS LES BARONNIES

Titulaire :
HAÏM Juliette

CCBDP - PAYS DE BUIS



BUIS LES BARONNIES

Titulaire :
ROCHAS Pascale

CCBDP - PAYS DE BUIS



BUIS LES BARONNIES

Titulaire :
TREMORI Michel

CCBDP - PAYS DE BUIS



EYGALIERS

Titulaire :
TRUPHEMUS Gérard
Suppléant :
GRIOL Alain

CCBDP - PAYS DE BUIS



LA PENNE SUR OUVEZE

Titulaire :
BOMPARD Jérôme
Suppléant :
BOISSIER Serge

CCBDP - PAYS DE BUIS



LA ROCHE SUR LE BUIS

Titulaire :
GREGOIRE Michel
Suppléant :
SAUVAYRE Frédéric

CCBDP - PAYS DE BUIS



LA ROCHETTE DU BUIS

Titulaire :
PELACUER Jean-Marc
Suppléant :
PERRETTE Robert

CCBDP - PAYS DE BUIS



LE POET EN PERCIP

Titulaire :
ESTEVE Lionel
Suppléant :
MAZZELLA Hervé

CCBDP - PAYS DE BUIS



MERINDOL LES OLIVIER

Titulaire :
CLEMENT Augustin
Suppléant :
JOLY Sylvie

CCBDP - PAYS DE BUIS



MONTGUERS

Titulaire :
BONTOUX Géraud
Suppléant :
LEFAUCHEUR Michel
CCBDP - PAYS DE BUIS



PIERRELONGUE

Titulaire :
RAVOUX Gilles
Suppléant :
GUILLOT Dominique
CCBDP - PAYS DE BUIS



PLAISIANS

Titulaire :
AICARDI Louis
Suppléant :
MONGE Alain
CCBDP - PAYS DE BUIS



PROPIAC

Titulaire :
BEN AMOR Nadine
Suppléant :
BRUSSET Thierry
CCBDP - PAYS DE BUIS



RIOMS

Titulaire :
FAREL Annelise
Suppléant :
THIERRY Xavier
CCBDP - PAYS DE BUIS



ROCHEBRUNE

Titulaire :
NICOLAS Jean-Louis
Suppléant :
PILLORE Jean
CCBDP - PAYS DE BUIS



**SAINT AUBAN
SUR OUVEZE**

Titulaire :
CHAUVET Véronique
Suppléant :
REYNIER Alexandre
CCBDP - PAYS DE BUIS



**SAINT SAUVEUR
GOUFFERN**

Titulaire :
RUYSCHAERT Christelle
Suppléant :
DEVETZOGLOU Rémy
CCBDP - PAYS DE BUIS



**SAINTE
EUPHEMIE**

Titulaire :
BREDY Muriel
Suppléant :
BOULET Alain
CCBDP - PAYS DE BUIS



VERCOIRAN

Titulaire :
PEZ Gérard
Suppléant :
PERRAUD-JARJAYE Jessica
CCBDP - PAYS DE BUIS

LE PAYS DE REMUZAT

Les Élus
communautaires
du
Pays de Rémuzat



**CHAUVAC
LAUX MONTAUX**

Titulaire :
ROUSTAN Sébastien
Suppléant :
ROCHE Nicolas
CCBDP-PAYS DE REMUZAT



CORNILLAC

Titulaire :
GRONCHI Yoann
Suppléant :
MARCELLIN-LONG Vincent
CCBDP-PAYS DE REMUZAT



**CORNILLON
SUR L'OULE**

Titulaire :
CONIL Denis
Suppléant :
FORSANS Jean-Louis
CCBDP-PAYS DE REMUZAT



LA CHARCE

Titulaire :
CIRER-METHEL Pascal
Suppléant :
HARO Laurent
CCBDP-PAYS DE REMUZAT



LEMPs

Titulaire :
DUC Brigitte
Suppléant :
ALIU Serge
CCBDP-PAYS DE REMUZAT



**MONTFERRAND
LA FARE**

Titulaire :
GARNERO Sylvie
Suppléant :
KISSLER Aurélien
CCBDP-PAYS DE REMUZAT



**MONTREAL
LES SOURCES**

Titulaire :
BARTHEYE Christian
Suppléant :
LAFFITTE Didier
CCBDP-PAYS DE REMUZAT



PELONNE

Titulaire :
QUARLIN Mireille
Suppléant :
MALLIE Dominique
CCBDP-PAYS DE REMUZAT



POMMEROL

Titulaire :
MORIN Gilbert
Suppléant :
MORIN Joël
CCBDP-PAYS DE REMUZAT



REMUZAT

Titulaire :
SALIN Olivier
Suppléant :
CUVELARD Bruno
CCBDP-PAYS DE REMUZAT



ROUSSIEUX

Titulaire :
GIREN Didier
Suppléant :
VOLLE Christiane
CCBDP-PAYS DE REMUZAT



SAINT-MAY

Titulaire :
LABROT Alain
Suppléant :
GIRARD Isabelle
CCBDP-PAYS DE REMUZAT



VERCLAUSE

Titulaire :
BAS Claude
Suppléant :
NICOLAS Christiane
CCBDP-PAYS DE REMUZAT



VILLERPERDRIX

Titulaire :
NIVON Jacques
Suppléant :
NELH Gérard
CCBDP-PAYS DE REMUZAT

LE VAL D'EYGUES



ARPAVON

Titulaire :
HAMARD Marc
Suppléant :
RODARI Jacques

CCBDP-VAL D'EYGUES



AUBRES

Titulaire :
RICHARD Eric
Suppléant :
CAILLET Marc

CCBDP-VAL D'EYGUES



**CHATEAUNEUF
DE BORDETTE**

Titulaire :
CAHN Philippe
Suppléant : **GRECO-DONCQUES**
Marie-Claude

CCBDP-VAL D'EYGUES



CHAUBONNE

Titulaire :
LAGET Jean-Michel
Suppléant :
PEYROTTE Alain

CCBDP-VAL D'EYGUES



CONDORCET

Titulaire :
DESSALES Jean-Luc
Suppléant :
CHAUDET Laurence

CCBDP-VAL D'EYGUES



CURNIER

Titulaire :
LEDOUX Patrick
Suppléant :
GIELLY Patricia

CCBDP-VAL D'EYGUES



EYROLES

Titulaire :
DUPOUX Sébastien
Suppléant :
GUILBAUD Martine

CCBDP-VAL D'EYGUES



**LE POËT
SIGILLAT**

Titulaire :
BALDUCHI Monique
Suppléant :
DEYDIER Jean-François

CCBDP-VAL D'EYGUES



LES PILLES

Titulaire :
LEDESERT Philippe
Suppléant :
PADILLA Pascale

CCBDP-VAL D'EYGUES



**MIRABEL
AUX BARONNIES**

Titulaire :
ALLAIS Stéphane

CCBDP-VAL D'EYGUES



**MIRABEL
AUX BARONNIES**

Titulaire :
CHAREYRE Laurent

CCBDP-VAL D'EYGUES



**MIRABEL
AUX BARONNIES**

Titulaire :
CORNILLAC Christian

CCBDP-VAL D'EYGUES



**MIRABEL
AUX BARONNIES**

Titulaire :
POUYET Stéphanie

CCBDP-VAL D'EYGUES



MONTAULIEU

Titulaire :
DECONINCK Stéphane
Suppléant :
MORIN David

CCBDP-VAL D'EYGUES



NYONS

Titulaire :
AMOURDEDEU Aurore

CCBDP-VAL D'EYGUES



NYONS

Titulaire :
BERGER-SABATIER
Martine

CCBDP-VAL D'EYGUES



NYONS

Titulaire :
BOTTINI Monique

CCBDP-VAL D'EYGUES



NYONS

Titulaire :
BOUNIN Florence

CCBDP-VAL D'EYGUES



NYONS

Titulaire :
CARRERE Christian

CCBDP-VAL D'EYGUES



NYONS

Titulaire :
COMBES Pierre

CCBDP-VAL D'EYGUES



NYONS

Titulaire :
DAYRE Thierry

CCBDP-VAL D'EYGUES



NYONS

Titulaire :
GREGOIRE Jean-Luc

CCBDP-VAL D'EYGUES



NYONS

Titulaire :
LANTHEAUME Pascal

CCBDP-VAL D'EYGUES



NYONS

Titulaire :
LAURENT Marie-Christine

CCBDP-VAL D'EYGUES



NYONS

Titulaire :
LOUPIAS Aurélie

CCBDP-VAL D'EYGUES



NYONS

Titulaire :
MACIPE Nadia

CCBDP-VAL D'EYGUES



NYONS

Titulaire :
MONPEYSEN
Jean-Jacques

CCBDP-VAL D'EYGUES



NYONS

Titulaire :
PILOZ Odile

CCBDP-VAL D'EYGUES



NYONS

Titulaire :
ROUSSELLE Didier

CCBDP-VAL D'EYGUES



NYONS

Titulaire :
TATONI Thierry

CCBDP-VAL D'EYGUES



NYONS

Titulaire :
TEISSEYRE Isabelle

CCBDP-VAL D'EYGUES



NYONS

Titulaire :
TEULADE Christian

CCBDP-VAL D'EYGUES



NYONS

Titulaire :
VIARSAC Roger

CCBDP-VAL D'EYGUES



PIEGION

Titulaire :
ROUX Serge
Suppléant :
CHAUVET Marie-Thérèse

CCBDP-VAL D'EYGUES



SAHUNE

Titulaire :
BOMPARD Marc
Suppléant :
FELIX Jérôme

CCBDP-VAL D'EYGUES



**SAINT FERREOL
TRENTE PAS**

Titulaire :
BARBANSON Fabienne
Suppléant :
MARTIN Gérard

CCBDP-VAL D'EYGUES



**SAINT MAURICE
SUR EYGUES**

Titulaire :
CHAMBON Claude

CCBDP-VAL D'EYGUES



**SAINT MAURICE
SUR EYGUES**

Titulaire :
GARCIA Jean

CCBDP-VAL D'EYGUES



SAINTE-JALLE

Titulaire :
RANCON Nadège
Suppléant :
ARMAND Marie-Noelle

CCBDP-VAL D'EYGUES



VALOUSE

Titulaire :
ROUSSIN Christine
Suppléant :
BUR Frederic

CCBDP-VAL D'EYGUES



VENTEROL

Titulaire :
DIACONO Eugénie

CCBDP-VAL D'EYGUES



VENTEROL

Titulaire :
PICHON Jean-Claude

CCBDP-VAL D'EYGUES



VINSOBRES

Titulaire :
BOREL Sylvie

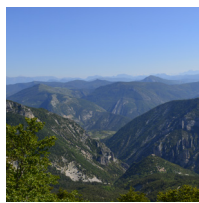
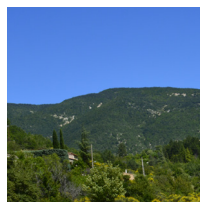
CCBDP-VAL D'EYGUES



VINSOBRES

Titulaire :
MONIER Marie-Pierre

CCBDP-VAL D'EYGUES



VINSOBRES

Titulaire :
SOMAGLINO Claude

CCBDP-VAL D'EYGUES

Droit à la formation des élus

“ Les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions ”

L'exercice de ce droit est à l'initiative de chaque élu. Les formations éligibles au titre du DIF peuvent être relatives à l'exercice du mandat (et dans ce cas dispensées par un organisme agréé) ou sans lien avec l'exercice du mandat, notamment pour acquérir des compétences nécessaires à la réinsertion professionnelle à l'issue du mandat.

Article L.2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

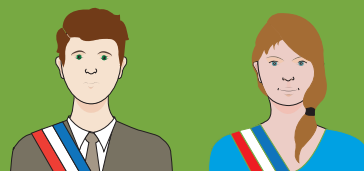
Ce droit est également reconnu aux conseillers communautaires. C'est ainsi que les élus, quelques soient leurs statuts (saliés, fonctionnaires ou contractuels) ont droit à un congé de formation de 18 jours pour toute la durée de leur mandat, quel que soit le nombre de mandats qu'ils détiennent.

Les modalités de ce droit à la formation sont définies par l'organe délibérant de la collectivité dans les trois mois suivants le renouvellement du conseil communautaire, qui fixe les orientations et les crédits ouverts. Les frais de déplacement, d'enseignement et, le cas échéant, de séjour, donnent droit à remboursement.

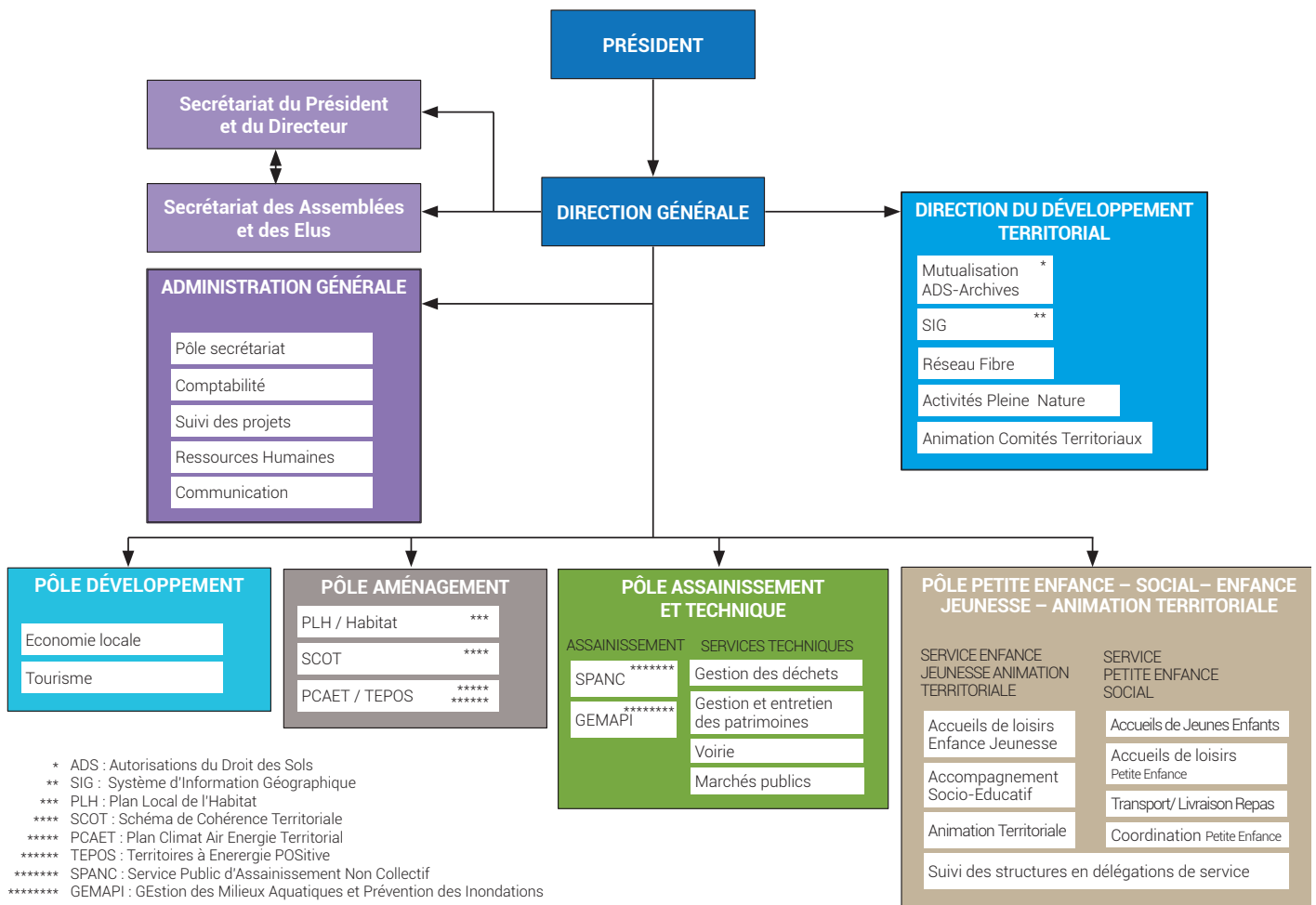
De plus chaque élu possède un « Droit Individuel à la Formation (DIF) » d'une durée de 20 heures par an cumulable sur la durée du mandat, inscrit sur un Compte Personnel de Formation (CPF).

Nous vous invitons à consulter le site www.dif-elus.fr (rubrique « Vos droits à la formation »)

Ce site recense toutes les informations utiles et pratiques (formulaire de demande de financement de formation et de remboursements, listes des formations éligibles, barème de remboursements des frais etc).



Organigramme des services



Le service RH en 2019

Au 31 décembre 2019 la CCBDP comptait 94 agents, soit 87,04 ETP.

Au service des compétences territoriales, ces agents sont répartis de la manière suivante :

- Services administratifs : 15 agents
- Service développement économique et touristique : 2 agents
- Service développement territorial / aménagement du territoire : 7 agents
- Service Eau / SPANC : 3 agents
- Services Techniques : 25 agents
- Service Jeunesse : 13 agents
- Service Petite Enfance / Social : 29 agents dont 14 à la crèche « les Petits Lutins » de Nyons, 4 à l'ALSH « les Petits Bouts » à Nyons et 9 agents à la crèche « Côté Soleil » de Mirabel-aux-Baronnies.

Répartition
des agents
par services

Accueil	STANDARD		04 75 26 34 37	ccbdp@cc-bdp.fr
Président	Thierry DAYRE		04 75 26 92 76	t.dayre@cc-bdp.fr
Direction Générale des Services	Nicolas KRUGLER ➤		04 75 26 64 69 06 07 65 13 18	n.krugler@cc-bdp.fr
Secrétariat Direction Générale	Mélany FISCHER ➤		04 75 26 51 39 06 44 32 63 66	m.fischer@cc-bdp.fr
Pôle Secrétariat		Karine FERNANDES	04 75 26 97 71	k.fernandes@cc-bdp.fr
		Marina VERCHIER	04 75 26 98 91	m.verchier@cc-bdp.fr
		Amandine WINAUD	04 75 26 98 89	a.winaud@cc-bdp.fr
Comptabilité	Sylveur GAUSSERAND ➤		04 75 26 29 86	s.gausserand@cc-bdp.fr
		Cathy ARNAUD	04 75 26 90 75	c.arnaud@cc-bdp.fr
		Julie CALOT	04 75 26 97 77	j.calot@cc-bdp.fr
		Karine FERNANDES	04 75 26 97 71	k.fernandes@cc-bdp.fr
Ressources Humaines	Lorianne MARTIN ➤		04 75 26 97 74 06 07 90 42 51	l.martin@cc-bdp.fr
		Magali MARTIN	04 75 26 51 41	m.martin@cc-bdp.fr
Communication		Isabelle RICHARZ	04 75 26 90 78	i.richarz@cc-bdp.fr
		Marie MOREAU	06 45 35 96 42	m.moreau@cc-bdp.fr
Secrétariat assemblée	Marie-Noëlle AYOU-CALOT ➤		04 75 26 98 92 07 72 32 55 37	mn.ayou-calot@cc-bdp.fr
Pôle Aménagement		Mathilde COTA	04 75 26 97 78	m.cota@cc-bdp.fr
		Nathalie BARBEROUSSE	04 75 26 98 86	n.barberousse@cc-bdp.fr
Pôle Développement territorial	Vincent PERLBARG ➤		04 75 26 97 73 06 45 35 21 81	v.perlbarg@cc-bdp.fr
	ADS	Emmanuelle CALLOT	04 75 26 97 76	e.callot@cc-bdp.fr
	ADS	Elisa MARZO	04 75 26 90 76	e.marzo@cc-bdp.fr
	Archives	Edwige DARNAUD	07 72 32 55 34	e.darnaud@cc-bdp.fr
	Archives	Amandine RICHARD	06 45 34 13 49	a.richard@cc-bdp.fr
	SIG / APN	Robin PAYA	07 72 32 55 31	r.paya@cc-bdp.fr
Pôle Développement Économie et Tourisme	Richard LAMY ➤		04 75 26 98 88 06 45 34 14 10	r.lamy@cc-bdp.fr
	Économie	Cécilia LAURENT	04 75 26 97 72 06 45 34 09 55	c.laurent@cc-bdp.fr
	Taxe de séjour	Amandine WINAUD	04 75 26 98 89	a.winaud@cc-bdp.fr
Pôle Technique	Laurent GROSSON ➤		06 45 35 37 35	l.grosson@cc-bdp.fr
	Franck MILLET		06 34 04 41 50	f.millet@cc-bdp.fr
	Secrétariat Chargée de la commande publique	Aurélie PASTOURET	04 75 26 98 90	a.pastouret@cc-bdp.fr
	Coordination Déchèteries	Fabien VARNIER	06 07 90 32 71	f.varnier@cc-bdp.fr



Pôle Technique (Suite)	Déchèterie (Buis)		04 75 28 33 42	
	Déchèterie (Nyons)		04 75 26 44 23	
	Déchèterie (Sederon)		04 75 27 66 38	
	Bâtiments	Lionel AUMAGE	06 37 07 08 49	l.aumage@cc-bdp.fr
	Voirie	Jean-Pierre ZEBBAR	07 88 59 96 29	jp.zebbar@cc-bdp.fr
		Fédéric PERROUD		f.perroud@cc-bdp.fr
	SPANC (Nyons)	Nabil EL MESSAOUDI	04 75 26 51 40 06 30 97 15 36	n.elmessaoudi@cc-bdp.fr
	SPANC (Buis)	Elodie SPAGGIARI	04 75 26 90 77 06 45 34 31 94	e.spaggiari@cc-bdp.fr
	GEMAPI		06 45 35 37 35	
Gymnase Buis	Elodie SPAGGIARI	06 45 34 31 94	e.spaggiari@cc-bdp.fr	
Pôle Social : Petite Enfance	Marie-Noëlle AYOU-CALOT ➤		04 75 26 98 92 07 72 32 55 37	mn.ayou-calot@cc-bdp.fr
	Coordination	Cendrine CLEMENCOT	07 72 32 55 15	c.clemencot@cc-bdp.fr
	Multi-accueil Petits Lutins	L. DESSALES ➤	04 75 26 60 40 07 72 32 55 17	l.dessales@cc-bdp.fr
	Multi-accueil Petits Bouts	Patricia EVESQUE ➤	04 75 26 30 86 06 45 42 56 55	p.evesque@cc-bdp.fr
	Multi-accueil Côté Soleil	Michèle BESSON ➤	04 75 26 71 05	creche.mirabel@cc-bdp.fr
Portage repas	(Sederon)	Claudine FAVIER	06 45 40 37 47	portage.repas@cc-bdp.fr
Pôle Social : Enfance Jeunesse & Animation territoriale	Samuel BRUNIER ➤		04 75 26 97 79 06 30 97 14 21	s.brunier@cc-bdp.fr
	Prévention spécialisée	Le local du SASé	04 75 26 98 93	prevention.specialisee@ cc-bdp.fr
		Rachel DEPIT	06 72 35 10 44	
		Julien DORIGNY	06 72 32 84 18	
	Animation de Proximité	Jonathan BOUTILLOT	06 79 87 04 21	j.boutillot@cc-bdp.fr
		Guillaume VANDEWIELE	06 43 44 61 82	g.vandewiele@cc-bdp.fr
	CLSH Les Guards (Nyons)	Claude ATTANASIO ➤	06 07 90 37 76	c.attanasio@cc-bdp.fr
		Le Centre	04 75 26 28 35	centre.loisirs@cc-bdp.fr
		Audrey BLANC (Secrétariat)	04 75 26 98 85	a.blanc@cc-bdp.fr
	CLSH Les Petits Loups (Sederon)	Quentin VERZELE	06 98 20 32 65	apej.cchb@yahoo.fr
CTEAC	Elsa GROULADE	06 76 26 81 98	residences@cc-bdp.fr	



Dialogue social

Le Comité Technique (CT)

Le CT est une instance de concertation chargée de donner son avis sur les questions et projets portant sur l'organisation et le fonctionnement des services. Il est composé de **représentants du personnel** (élus pour quatre ans) et de **représentants de la collectivité**, désignés pour la durée de leur mandat.

Il permet d'examiner les questions relatives aux effectifs, aux emplois et aux compétences, aux règles statutaires, aux méthodes de travail, aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire, à la formation, à l'insertion professionnelle, à l'égalité professionnelle et à la lutte contre les discriminations.

Représentants du personnel au CT		Représentants des élus au CT	
TITULAIRES	SUPLÉANTS	TITULAIRES	SUPLÉANTS
Fabien VARNIER	Mélany FISCHER	Thierry DAYRE	Michel GREGOIRE
Cendrine CLEMENCOT	Léopold PIZZORNO	Claude BAS	Olivier SALIN
	Richard LAMY	Eric RICHARD	Nadia MACIPE



Les Instances Représentatives du Personnel (IRP)

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)

Représentants du personnel au CHSCT		Représentants des élus au CHSCT	
TITULAIRES	SUPLÉANTS	TITULAIRES	SUPLÉANTS
Patricia EVESQUE	Cendrine CLEMENCOT	Nadia MACIPE (Présidente)	Thierry DAYRE
Nabil EL MESSAOUDI	Michel BERNARD	Olivier SALIN	Claude BAS
Julie CALOT (secrétaire)	Mélany FISHER	Roland PEYRON	Eric RICHARD

Le CHSCT est une instance de concertation chargée de donner son avis sur toutes les questions relatives à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail au sein de la collectivité. Son rôle consiste notamment à veiller à la protection des agents, au respect de la réglementation et à intervenir suite à tout accident de service ou de trajet.

Il est composé de **représentants du personnel** (désignés pour 4 ans, à partir des résultats obtenus aux élections du Comité Technique) et de **représentants de la collectivité** désignés pour la durée de leur mandat.

Localisation des services de la CCBDP

Une présence territorialisée des services gérés par la CCBDP ou/et en partenariat.

Localisation des services



* ALSH :
Accueil de Loisirs
Sans
Hébergement

* ANCRE :
Plateforme de
la réinsertion
par l'emploi

* SDED :
Service Public Des
Energie dans la
Drôme

* SMEA :
Syndicat Mixte de
l'Eygues-Aygues

- | | | | |
|---|--|--|---|
| 1 Relais d'assistantes maternelles - Nyons | 7 Crèche Les Frimousses Rémuzat | 17 Quai de transfert Buis-les-Baronnies | 25 Office de Tourisme (Siège OT) Nyons |
| 1 Lieu d'Accueil Enfants Parents - Nyons | 8 Crèche Mont'Bambin Montbrun-les-Bains | 18 Garage et hangar Rémuzat | 26 Bureau d'Information du Tourisme Mirabel-aux-Baronnies |
| 2 Relais d'assistantes maternelles Buis-les-Baronnies | 9 ALSH* Les Guards Nyons | 19 3R-La Triade - La Boutique Gestion : ANCRE* Nyons | 27 Bureau d'Information du Tourisme Sahune |
| 2 Lieu d'Accueil Enfants Parents Buis-les-Baronnies | 10 ALSH* Planète Jeunes Buis-les-Baronnies | 20 3R-La Triade - Le dépôt Gestion : ANCRE* Nyons | 28 Bureau d'Information du Tourisme Vinsobres |
| 2 Crèche Les souris Vertes Buis-les-Baronnies | 11 ALSH* Section Jeunes Séderon | 21 Gymnase Buis-les-Baronnies | 29 Bureau d'Information du Tourisme Rémuzat |
| 2 ALSH* Le Chat Botté Buis-les-Baronnies | 12 ALSH* Les Petits Loups Séderon | 22 Locaux partenaires :
• SDED*
• Initiative seuil de Provence Ardèche Méridionale
• SMEA*
Nyons | 30 Bureau d'Information du Tourisme Buis-les-Baronnies |
| 3 Crèche Côté Soleil Mirabel-aux-Baronnies | 13 Déchèterie - Nyons | 23 Bureaux CCBDP Buis-les-Baronnies | 31 Bureau d'Information du Tourisme Séderon |
| 4 Crèche Les Petits Lutins Nyons | 14 Déchèterie Buis-les-Baronnies | 24 Bureaux CCBDP Nyons | 32 Bureau d'Information du Tourisme Montbrun-les-Bains |
| 5 Accueil de loisirs Les Petits Bouts - Nyons | 15 Déchèterie Séderon | | |
| 6 Crèche à Petits Pas Les Pilles | 16 Quai de transfert Aubres | | |

Les partenaires de la CCBDP

Description des instances avec lesquelles la CCBDP crée des partenariats.

ADN – Ardèche Drôme Numérique	
Syndicat Mixte Ouvert	
TITULAIRE : Sébastien BERNARD	SUPPLÉANT : Stéphane DECONINCK
Le syndicat ADN a pour objet la réalisation, la gestion, l'exploitation, d'un réseau public de communication électronique à haut et très haut débit via la fibre optique sur la Drôme et l'Ardèche. Ce réseau doit couvrir 97 % des habitations des 2 Départements en limite du domaine privé.	
Le Cube Numérique 8 Avenue de la Gare 26300 ALIXAN T. 04 82 30 40 00	
Compétence de rattachement :	Aménagement de l'espace
Participation financière de la CCBDP :	OUI

AFB – Association Familiale des Baronnies	
Association	
TITULAIRES : Louis AICARDI Juliette HAIM	SUPPLÉANT : Florian CORREARD
Association basée à Buis-les-Baronnies, labellisée « Espace de Vie Social » par la CAF. Gestionnaire du multi-accueil « Les Souris Vertes » et de l'ALSH enfance « Le Chat Botté » sous couvert d'une convention de partenariat technique et financier avec la CCBDP.	
Délibération à prendre chaque année pour fixer le montant annuel maximum alloué pour la gestion de ces services.	
Durée de la convention calquée sur la durée du Contrat Enfance Jeunesse signé entre la CCBDP et la CAF (échéance : 31 décembre 2022). Bâtiments de « La Maison de l'Enfance » mis à disposition par la Mairie de Buis-les-Baronnies.	
ASSOCIATION FAMILIALE DES BARONNIES Maison de l'Enfance Place du Portalet 26170 BUIS-LES-BARONNIES T. 04 75 28 17 28	
Compétence de rattachement :	Actions sociales d'intérêt communautaire
Participation financière de la CCBDP :	OUI

Liste des Instances Partenariales de la CCBDP p 21

p 29



ANCRE	
Association	
TITULAIRE : Nadia MACIPE	SUPPLÉANTE : Pascale ROCHAS
<p>Cette association a pour objet la recherche et la mise en place de toutes actions aidant à l'insertion professionnelle et sociale des personnes en difficulté, notamment le recensement de toute possibilité d'embauche, stages ou autres formules professionnelles, mise à disposition dans des emplois temporaires, ou plus généralement de tous moyens permettant de prendre place dans le parcours d'insertion.</p> <p>L'association a également pour but la création et l'animation de toutes autres activités et/ou structures pouvant faciliter l'insertion par l'activité économique.</p> <p>Pour atteindre cet objet au service de l'emploi local, l'association pourra être amené à travailler sur tout projet dont l'objectif est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Réduire les volumes de déchets par la collecte, le tri, la valorisation et la revente des déchets encombrants ménagers et des déchets industriels banals. ▶ Sensibiliser à l'environnement et à notre mode de consommation, grâce à un centre de documentation, des ateliers, des animations et à tous les autres moyens nécessaires à la réalisation de cet objectif. ▶ Favoriser des comportements citoyens et respectueux de l'environnement, par exemple à travers la vente de produits écologiques. ▶ S'inscrire dans une démarche de gestion concertée et durable des déchets. <p>L'association exerce son activité dans le respect de la réglementation en vigueur.</p>	
<p>ANCRE RESSOURCES 2, rue de Clastres 26130 SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX T. 04 75 04 76 91</p>	
Compétence de rattachement :	Collecte et traitement des déchets, Insertion professionnelle et sociale des personnes en difficulté
Participation financière de la CCBDP :	NON

ATRIR	
Association	
TITULAIRE : Thierry DAYRE	
<p>L'association ATRIR Santé & Médico-Social intervient notamment autour des 3 missions principales suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Traiter en situation aiguë et chronique les personnes en situation d'insuffisance respiratoire. Cette prise en charge est globale intégrant tous les aspects systémiques de la maladie avec une volonté d'excellence, d'innovation et d'intégration, une recherche clinique appliquée . ▶ Accueillir des personnes en situation de dépendance en Unité de Soins de Longue Durée dans le cadre d'un projet de vie et de soins. ▶ Intégrer professionnellement et socialement des personnes en situation de handicap dans le cadre d'un travail protégé et d'un hébergement adapté. <p>L'association a souhaité intégrer dans son Conseil d'Administration des représentants des collectivités locales dont la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale.</p>	
<p>ATRIR 36, route des Rieux 26110 NYONS T. 04 75 26 55 00</p>	
Compétence de rattachement :	
Participation financière de la CCBDP :	NON

CDESI	
Commission départementale CD26	
TITULAIRE : Roland PEYRON	SUPPLÉANT : Jean-Jacques MONPEYSSEN
<p>Le code du sport (Article R311-1 à 3) reconnaît le Département comme chef de file en matière de coordination des sports de nature. A ce titre, il met en place la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI).</p> <p>La CDESI est une instance de concertation et d'expertise. Elle contribue notamment à l'élaboration d'un Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) qui a pour vocation d'inscrire les activités sportives de nature dans une logique de développement durable, et de soutenir les démarches sécuritaires et qualitatives de développement des sites.</p> <p>La CDESI n'étant pas un organe décisionnaire, elle apporte soutien financier et conseil pour des travaux d'aménagement ou projets de développement. Enfin, le plan d'actions du Département dans le domaine des sports de nature se fait en cohérence avec cette commission.</p>	
<p>Direction de l'environnement Service Environnement Sports Nature Département de la Drôme 26 Av. du Pdt Herriot 26026 VALENCE cedex 9 T. 04 75 79 81 52</p>	
Compétence de rattachement :	Aménagement de pleine nature
Participation financière de la CCBDP :	NON
CEDER	
Association	
TITULAIRE : Juliette HAIM	
<p>Le CEDER (Centre pour l'Environnement et le Développement des Énergies Renouvelables) en tant qu'Espace Info->Énergie apporte des conseils gratuits et objectifs auprès des particuliers (énergie, habitat, consommation...).</p> <p>Il accompagne aussi dans leurs projets les autres maîtres d'ouvrage tels que collectivités, copropriétés, hébergeurs touristiques...</p> <p>L'association diffuse également de l'information sur les éco procédés, propose des réflexions communes sur les grands changements environnementaux et organise des actions de sensibilisation tels que la Foire Ecobiologique « Naturellement ! » à Nyons, des visites de sites exemplaires, des activités pédagogiques.</p> <p>Le CEDER anime des permanences d'accueil du public dans les locaux de la CCBDP à Nyons et à Buis-les-Baronnies, dans le cadre du programme d'amélioration de l'habitat de la CCBDP.</p>	

CEDER	
15 avenue Paul Laurens 26110 NYONS T. 04 75 26 22 53	
Compétence de rattachement :	Politique du logement et du cadre de vie
Participation financière de la CCBDP :	OUI

Les collèges	
Le collège de Buis-les-Baronnies	
Etablissement public local d'enseignement	
Enseignement de la 6 ^{ème} à la 3 ^{ème} . Partenariat avec le Service d'Accompagnement Socio-éducatif intercommunal. Convention de partenariat sur chaque année scolaire, détaillant l'objet et les conditions du partenariat.	
TITULAIRE : Juliette HAIM	SUPPLÉANT : Sébastien BERNARD
<p>Collège Henri Barbusse 8 avenue Henri Barbusse 26170 BUIS-LES-BARONNIES T. 04 75 28 09 68</p>	
Compétence de rattachement :	Actions sociales d'intérêt communautaire
Participation financière de la CCBDP :	NON
Le collège de Nyons	
TITULAIRE : Florence BOUNIN	SUPPLÉANTE : Laurence VILLEMEN
<p>Collège René Barjavel Draye de Meyne 26110 NYONS T. 04 75 26 51 00</p>	
Compétence de rattachement :	Actions sociales d'intérêt communautaire
Participation financière de la CCBDP :	NON

Destination Drôme Provençale	
Association	
TITULAIRE : Sébastien BERNARD	SUPPLÉANT : Pierre COMBES
Met en œuvre des fonctions marketing de la destination Drôme Provençale, en cohérence avec les stratégies des offices de tourisme et des EPCI relevant de son territoire, avec le schéma départemental du tourisme fixé par le département de la Drôme et avec les orientations de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Le plan d'action de « Destination Drôme Provençale » est fixé pour 3 ans avec les OTI et les EPCI. S'agissant de la mise en œuvre d'une politique touristique intercommunautaire, ces derniers valident une convention d'objectifs et de moyens.	
<p align="center">Destination Drôme Provençale 8 Bd Joliot Curie 26130 SAINT-PAUL-TROIS-CHÂTEAUX T. 04 75 98 93 38</p>	
Compétence de rattachement :	Actions de développement
Participation financière de la CCBDP :	OUI

Les hôpitaux	
Hôpital de Buis-les-Baronnies	
Etablissement public de santé - Hôpital local	
TITULAIRE : Juliette HAIM	
<p align="center">Hôpital de proximité Le Jonchier BP 17 26170 BUIS-LES-BARONNIES T. 04 75 28 03 44</p>	
Compétence de rattachement :	Actions sociales d'intérêt communautaire
Participation financière de la CCBDP :	NON
Hôpital de Nyons	
Etablissement public de santé - Hôpital local	
TITULAIRE : Thierry DAYRE	
<p align="center">Hôpital local de Nyons 11 Avenue Jules Bernard 26110 NYONS T. 04 75 26 52 00</p>	
Compétence de rattachement :	Actions sociales d'intérêt communautaire
Participation financière de la CCBDP :	NON

Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale	
Association	
TITULAIRE : Jean-Jacques MONPEYSSEN	SUPPLÉANT : Géraud BONTOUX
L'association INITIATIVE SEUIL DE PROVENCE ARDECHE MERIDIONALE a pour objet de favoriser la création, la reprise et le développement d'entreprises et donc la création et/ou le maintien d'emplois.	
<p align="center">Maison de la Communauté de Communes 1260, avenue Théodore Aubanel 84500 BOLLENE T. 04 90 30 97 15</p>	
Compétence de rattachement :	Actions de développement économique
Participation financière de la CCBDP :	OUI

Lycée de Nyons	
Etablissement public local d'enseignement	
TITULAIRE : Isabelle TEISSEYRE	SUPPLÉANTE : Juliette HAIM
Enseignement de la 2 ^{de} à la Terminale. Partenariat avec le Service d'Accompagnement Socio-éducatif intercommunal. Convention de partenariat sur chaque année scolaire, détaillant l'objet et les conditions du partenariat.	
<p align="center">Lycée Roumanille Draye de Meyne 26110 NYONS T. 04 75 26 51 00</p>	
Compétence de rattachement :	Actions sociales d'intérêt communautaire
Participation financière de la CCBDP :	NON

Maison Constantin	
Association	
TITULAIRES : Nadia MACIPE, Éric RICHARD.	
En plus d'être Foyer des Jeunes Travailleurs, la Maison Constantin porte plusieurs missions à vocation sociales et d'insertion. Elle est le relai de certains dispositifs nationaux et départementaux en faveur de l'accès au logement et à l'hébergement (ALT, ASLL, AIVS), de la mobilité (favorisant ainsi l'emploi et l'insertion - LOCAMOB) et de l'accès à l'énergie (FULH)	
Maison Constantin 36 Avenue Paul Laurens 26110 NYONS T. 04 75 26 60 56	
Compétence de rattachement :	Politique du logement et du cadre de vie
Participation financière de la CCBDP :	NON

MARPA - Rémuzat	
Association	
TITULAIRE : Olivier SALIN	SUPPLÉANTE : Nadia MACIPE
Les Maisons d'Accueil Rural pour Personnes Agées autonomes (MARPA) sont des structures d'accueil non médicalisé disposant de logements individuels, de restauration et de nombreux services à la carte. La prestation se situe entre le maintien à domicile et l'EHPAD avec des coûts plus abordable que les maisons de retraites privées	
MARPA Allée des Béatrix 26510 REMUZAT T. 04 26 78 37 00	
Compétence de rattachement :	Actions sociales d'intérêt communautaire
Participation financière de la CCBDP :	NON

Mission Locale	
Association	
TITULAIRES : Nadia MACIPE Brigitte MERTZ Roland PEYRON Olivier SALIN	SUPPLÉANTS : Bruno BERTELLI Éric RICHARD Pascale ROCHAS Delphine VIGNE
Accompagner les jeunes de 16 à 25 ans et les bénéficiaires du RSA (mission spécifique à la Drôme) dans les domaines de l'accès à l'emploi, à l'orientation, à la formation, et à la vie quotidienne (santé, logement, mobilité...).	
Convention de partenariat avec la CCBDP de 2 ans (2019-2020).	
Mission Locale Drôme Provençale 2 place Jacques Martin Deydier 26110 NYONS T. 04 75 26 17 03	
Compétence de rattachement :	Actions sociales d'intérêt communautaire
Participation financière de la CCBDP :	OUI

Mutuelle Petite Enfance	
Mutuelle	
TITULAIRES : Louis AICARDI, Juliette HAIM, Nadia MACIPE, Éric RICHARD.	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ RAM Relais Assistantes Maternelles Lieu de rencontre et d'échanges des assistantes maternelles ▶ LAEP Lieu d'Accueil Enfants Parents. 	
Maison Couleur 32, Rue Henri Debiez 26110 NYONS T. 04 75 26 03 20	
Antenne de Buis les Baronniez : Maison de l'Enfance place du Portalet 26170 BUIS LES BARONNIES T. 04 75 28 17 28	
Compétence de rattachement :	Actions sociales d'intérêt communautaire
Participation financière de la CCBDP :	OUI

Natura 2000	
Comité de pilotage	
<p>La démarche du réseau européen Natura 2000 privilégie la recherche collective d'une gestion équilibrée et durable des espaces qui tienne compte des préoccupations économiques et sociales :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ les activités humaines et les projets d'infrastructure sont possibles en site Natura 2000. Pour éviter les activités préjudiciables à la biodiversité, les projets susceptibles d'avoir des incidences sur les espèces et habitats protégés doivent être soumis à évaluation préalable. ▶ au quotidien, la gestion des sites Natura 2000 relève d'une démarche participative des acteurs du territoire. Un comité de pilotage définit pour chaque site des objectifs de conservation et des mesures de gestion qui sont ensuite mis en œuvre sous forme de chartes et de contrats co-financés par l'Union européenne. 	
Compétence de rattachement :	Aménagement de l'espace/ SCOT/PLU
Participation financière de la CCBDP :	NON
Baronnies Gorges de l'Eygues	
TITULAIRE : Claude BAS	
<p>Animateur de la démarche : Syndicat Mixte des Baronnies Provençales (PNR) 575 route de Nyons 26510 SAHUNE T. 04 75 26 79 05</p>	
Aygues (= Eygues aval)	
TITULAIRE : Claude SOMAGLINO	SUPPLÉANT : Jean GARCIA
<p>Animateur de la démarche : Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Equipe-ment du Mont-Ventoux et de Préfiguration du Parc Naturel Régional du Mont-Ventoux. 830, av. du Mont-Ventoux 84200 CARPENTRAS T. 04 90 63 22 74</p>	
Ouvèze Toulourenc	
TITULAIRE : Guy BOREL	SUPPLÉANTE : Annie FEUILLAS
<p>Animateur de la démarche : Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Equipe-ment du Mont-Ventoux et de Préfiguration du Parc Naturel Régional du Mont-Ventoux. 830, av. du Mont-Ventoux 84200 CARPENTRAS T. 04 90 63 22 74</p>	

Forêt alluvial rivière et Gorges de l'Eygues	
TITULAIRE : Stéphane DECONINCK	SUPPLÉANT : Christian CORNILLAC
<p>Animateur de la démarche : Syndicat Mixte des Baronnies Provençales (PNR) 575 route de Nyons 26510 SAHUNE T. 04 75 26 79 05</p>	
Office du Tourisme Baronnies en Drôme Provençale	
Association	
<p>TITULAIRES : Chantal AUBERY Sébastien BERNARD Marc BOMPARD Laurent CHAREYRE Pierre COMBES Denis CONIL Alain FRACHINOUS Didier GILLET Amandine JOLY Jean-Jacques MONPEYSSSEN Nadège RANCON Christelle RUYSSCHAERT Claude SOMAGLINO Christian TEULADE Christian THIRIOT</p>	<p>SUPPLÉANT : Thierry DAYRE</p>
<p>La Communauté de communes, dans le cadre de sa compétence touristique, a confié à l'Office de tourisme des Baronnies en Drôme Provençale le soin d'exercer notamment les missions de service public suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Assumer sur son territoire les missions d'accueil, d'information, de promotion et d'animation. ▶ Rassembler l'ensemble des professionnels du tourisme. ▶ Assurer la commercialisation des prestations de services touristiques. ▶ Accompagner et promouvoir les animations territoriales d'intérêt communautaire. ▶ Contribuer aux côtés de la communauté de communes à l'élaboration de la politique touristique locale. <p>Chaque année, l'Office de Tourisme et la Communauté de communes élaborent un plan d'actions concerté répondant aux orientations du schéma de développement touristique en vigueur. Ce plan d'actions est ensuite présenté aux instances concernées.</p>	
<p>Adresse administrative : Office du Tourisme Place de la libération 26110 NYONS T. 04 75 26 10 35</p> <p>L'Office du Tourisme dispose de 8 Bureaux d'Information du Tourisme (BIT) : à Buis-les-Baronnies, Mirabel-aux-Baronnies, Montbrun-les-Bains, Nyons, Rémuzat, Sahune, Séderon et Vinsobres.</p>	

Compétence de rattachement :	Actions de développement
Participation financière de la CCBDP :	OUI
Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales	
Syndicat Mixte	
TITULAIRES : Jean-Jacques MONPEYSSEN Pascale ROCHAS	SUPPLÉANTS : Thierry DAYRE Roland PEYRON
<p>La mise en œuvre de la Charte du Parc est portée par le Syndicat Mixte de gestion du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales.</p> <p>Le Parc Naturel Régional remplit cinq grandes missions (définies par le code de l'environnement) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ protection et mise en valeur des patrimoines culturels et paysagers ; ▶ aménagement du territoire ; ▶ amélioration du cadre et de la qualité de vie ; ▶ développement économique et social ; ▶ accueil, éducation et information du public. 	
Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales 575 route de Nyons 26 510 SAHUNE T. 04 75 26 79 05	
Compétence de rattachement :	
Participation financière de la CCBDP :	OUI

PAYS Une Autre Provence / LEADER	
Association	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Le «Pays une Autre Provence» est une structure qui accompagne des projets de natures différentes (culture, terroirs, aménagement du territoire...), projets qui répondent à une politique de développement local durable sur un territoire cohérent reconnu par l'État en l'occurrence le Sud de la Drôme. ▶ Le Pays Une autre Provence assure également la mise en œuvre du programme européen Leader. 	
Assemblée Générale	
TITULAIRES : Thierry DAYRE Sébastien BERNARD Gérard CHAPON Jean GARCIA Juliette HAIM Jean-Jacques MONPEYSSEN Éric RICHARD Olivier SALIN	SUPPLÉANTS : Louis AICARDI Laurent CHAREYRE Annie FEUILLAS Didier GIREN Nadia MACIPE Nadège RANCON Christelle, RUYSSCHAERT Christian TEULADE

COFIL	
TITULAIRES : Sébastien BERNARD Eric RICHARD	SUPPLÉANTS: Alain NICOLAS Olivier SALIN
Pépinière d'entreprises «La Ruche» ZA Les Laurons 26110 NYONS T. 04 75 26 02 25	
Compétence de rattachement :	Actions de développement économique
Participation financière de la CCBDP :	OUI

SCOT Rhône Provence Baronnies	
Syndicat Mixte	
TITULAIRES : Sébastien BERNARD, Pierre COMBES, Thierry DAYRE, Jean-Michel LAGET, Roland PEYRON, Christelle RUYSSCHAERT, Olivier SALIN.	
<p>Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document de planification stratégique de l'aménagement de l'espace à long terme (15 à 20 ans) qui vise à mettre en cohérence les questions d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, d'aménagement commercial, de déplacements et d'environnement à l'échelle d'un bassin de vie.</p> <p>Piloté par un Syndicat Mixte, le SCoT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles et est opposable aux documents d'urbanisme locaux.</p>	
Syndicat du SCoT Rhône Provence Baronnies Maison des services publics 1 Avenue Saint Martin 26200 MONTÉLIMAR T. 06 30 02 84 83	
Compétence de rattachement :	SCOT
Participation financière de la CCBDP :	OUI

SDED Le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme	
Syndicat Mixte	
<p>Établissement public, qui regroupe au 1er janvier 2019 les 364 communes de la Drôme. Propriétaires des réseaux électriques moyenne et basse tension, ces dernières lui ont délégué l'organisation du service public de distribution et de fourniture de l'électricité.</p> <p>En plus de cette compétence obligatoire, le SDED propose à ses communes membres d'adhérer à différentes compétences optionnelles à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ éclairage public ; ➤ achat d'énergie ; ➤ infrastructures de recharge véhicules électriques ; ➤ développement des énergies renouvelables ; ➤ conseil en Énergie Partagé (CEP). <p>Il permet également à ses adhérents de bénéficier des services comme la gestion des Certificats d'économies d'énergie (CEE) et la planification énergétique territoriale.</p> <p>Le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme accompagne la CCBDP dans la réalisation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en fournissant notamment l'outil de Prospective Énergétique PROSPER et en apportant une aide financière pour les coûts d'élaboration du PCAET.</p>	
<p align="center">SDED Territoire d'Energie Drôme ROVALTAIN TGV 3 avenue de la gare 26958 VALENCE T. 04 75 82 76 14</p> <p align="center">Antenne Baronnies-Drôme Provençale CCBDP 170 rue Ferdinand Fert 26110 NYONS T. 04 75 26 97 75</p>	
Compétence de rattachement :	Planification - transition énergétique
Participation financière de la CCBDP :	OUI
SMBVL	
Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez	
Syndicat Mixte	
TITULAIRES : Jean-Claude PICHON Olivier SALIN Claude SOMAGLINO	SUPPLÉANT : Denis GALLAND
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Gestion du bassin versant du Lez ; ➤ Application de la compétence GeMAPI qui vise à entretenir la rivière à bon escient (berge et lit du Lez et de ses affluents). La compétence GeMAPI a pour objectif l'étude et la fortification des systèmes d'endiguements pour la protection des biens et des personnes. <p>Cette structure veille également à la gestion des inondations lors des épisodes pluvieux significatifs</p>	

<p align="center">SMBVL Espace Germain Aubert 17 D Rue de Tourville 84600 VALRÉAS T. 04 90 35 60 55</p>	
Compétence de rattachement :	GeMAPI
Participation financière de la CCBDP :	OUI

SMEA	
Syndicat Mixte de « l'Eygues - Aygues »	
Syndicat Mixte	
<p>TITULAIRES : Claude CHAMBON, Laurent CHAREYRE, Thierry DAYRE, Jean-Luc DESSALES, Didier GIREN, Jean-Luc GREGOIRE, Gérard PEZ, Olivier SALIN.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Gestion du bassin versant de l'Ouvèze et de ses affluents ; ➤ Application de la compétence GeMAPI qui vise à entretenir la rivière à bon escient (berge et lit de « l'Eygues - Aygues »). La compétence GeMAPI a pour objectif l'étude et la fortification des systèmes d'endiguements pour la protection des biens et des personnes. <p>Cette structure veille également à la gestion des inondations lors des épisodes pluvieux significatifs.</p>	
<p align="center">SMEA ZA des Laurons 170 Rue Ferdinand Fert 26110 NYONS T. 06 24 81 59 11</p>	
Compétence de rattachement :	GeMAPI
Participation financière de la CCBDP :	OUI

SMIGIBA	
Syndicat Mixte de Gestion Intercommunale du Buech et de ses affluents	
Syndicat Mixte	
TITULAIRES : Lionel FOUGERAS Georges ROMEO	SUPPLÉANT : Olivier SALIN
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Gestion du bassin versant du Buech et de ses affluents ; ➤ Application de la compétence GeMAPI qui vise à entretenir la rivière à bon escient (berge et lit du Buech et de ses affluents). La compétence GeMAPI a pour objectif l'étude et la fortification des systèmes d'endiguements pour la protection des biens et des personnes. <p>Cette structure veille également à la gestion des inondations lors des épisodes pluvieux significatifs.</p>	

SMIGIBA La Tour et les Combes chemin de la plaine Maison de l'Intercommunalité 05140 ASPREMONT T. 09 66 44 21 26	
Compétence de rattachement :	GeMAPI
Participation financière de la CCBDP :	OUI

SMOP Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale	
Syndicat Mixte	
TITULAIRES : Louis AICARDI Daniel CHARASSE Jean-Jacques CORNAND André DONZE Roland GARAIX Elie GIRARD Gérard PEZ Pascale ROCHAS Olivier SALIN Frédéric SANCHEZ	SUPPLÉANTS : Paul GARROT Annie MOSSER Roland PEYRON
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Gestion du bassin versant de l'Ouvèze et de ses affluents ; ▶ Application de la compétence GeMAPI qui vise à entretenir la rivière à bon escient (berge et lit de l'Ouvèze). La compétence GeMAPI a pour objectif l'étude et la fortification des systèmes d'endigues pour la protection des biens et des personnes. <p>Cette structure veille également à la gestion des inondations lors des épisodes pluvieux significatifs.</p>	
SMOP Princes d'Orange 84340 300 Avenue de l'Ouvèze 84110 ENTRECHAUX T. 04 90 46 09 43	
Compétence de rattachement :	GeMAPI
Participation financière de la CCBDP :	OUI

SYPP Syndicat des Portes de Provence	
Syndicat Mixte	
TITULAIRES : Christian CORNILLAC Thierry DAYRE Olivier SALIN	SUPPLÉANTS : Claude BAS Sébastien BERNARD Alain NICOLAS
<p>Afin de participer à la réduction des nuisances imposées au milieu naturel, le syndicat est compétent pour mener toutes actions visant à traiter la quantité de déchets ménagers et assimilés. Il participe à toutes actions en ce sens, et il organise et assure pour l'ensemble de ses adhérents, dans les conditions définies par les articles L 2224-13 et L 2224-14 du CGCT :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Le traitement des déchets ménagers et assimilés, ainsi que les opérations de transport, de tri ou de stockage qui s'y rapportent, ainsi que toutes opérations ayant pour objet la valorisation matière ou énergétique. ▶ L'étude et le suivi de toutes questions relatives au traitement des déchets ménagers et assimilés, au tri, à la valorisation matière, ainsi que toutes questions relatives aux opérations de stockage. ▶ Toutes actions d'information et de communication relatives au traitement des déchets ménagers et assimilés. ▶ La maîtrise d'ouvrage d'équipements nécessaires au traitement des déchets ménagers et assimilés ; ▶ La réalisation et la gestion d'équipements ayant trait à la valorisation matière. ▶ La passation avec les entreprises, de tous actes relatifs à la mission de service public afférent au traitement des déchets ménagers et assimilés. ▶ La représentation des membres dans tous les cas où les lois et règlement en vigueur prévoient que ceux-ci doivent être représentés ou consultés. ▶ L'organisation de services d'études, administratifs, juridiques et techniques en vue de l'examen pour le compte du Syndicat et des membres de toutes questions intéressant le service public. ▶ La surveillance des centres d'enfouissement techniques dont l'exploitation est arrêtée et qui sont situés sur le territoire du Syndicat dans un but de protection du milieu naturel. ▶ Le contrôle du bon accomplissement des missions de service public visées ci-dessus. <p>Il peut participer à la production d'énergie dans les conditions définies par la législation en vigueur.</p>	
SYPP Syndicat des Portes de Provence Immeuble le Septan Entrée A, 8 avenue du 45eme Régiment de Transmission, Quartier Saint Martin 26200 MONTELIMAR T. 04 75 00 25 35	
Compétence de rattachement :	Compétence transport et traitement des déchets
Participation financière de la CCBDP :	OUI

Les outils de la dynamique territoriale

Cadres contractuels de dynamique territoriale

Le développement territorial est un champ d'intervention des communautés de communes qui a pris de l'ampleur avec la réforme des collectivités (Loi NOTRe) du 1^{er} janvier 2017. Lors de la démarche de fusion d'un grand nombre de communautés de communes en France, visant à en réduire le nombre et à en créer de plus grandes dotées de plus de compétences, il a été nécessaire de retravailler le lien aux communes.

Le développement territorial est une dynamique qui vise d'une part à jouer le rôle de courroie de transmission entre la communauté et ses communes membres, mais également entre les communes et les instances situées aux échelons supérieurs de l'intercommunalité : Etat, Education Nationale, Agence Régionale de Santé, les autres niveaux de collectivités – Région, Département, etc...

Les thématiques abordées sont parfois hors du cadre des compétences statutaires de la Communauté de communes, c'est pourquoi la CCBDP assure ce rôle de relais, de facilitateur, de soutien logistique, uniquement avec l'accord des communes qui restent compétentes sur les sujets traités. C'est une nouvelle forme de soutien aux communes qui émerge.

Afin de garantir toute la place et la légitimité des élus municipaux, chaque nouvelle démarche de développement territorial engagée par la CCBDP est soumise par délibération à l'accord des élus.

Les thématiques principales qui ont été travaillées sur 2017-2020 sont présentées ci-dessous :

Convention Territoriale Globale, un outil de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)



A la demande de la Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme (CAF), la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale s'est engagée dans la co-construction d'une Convention Territoriale Globale (CTG)

avec une trentaine d'acteurs locaux.

Cet outil est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination

des actions en direction des habitants en lien direct ou indirect avec les financements de la CAF.

Tout au long de l'année 2019, deux séries d'ateliers thématiques ainsi qu'un Comité de Pilotage (CAF-CCBDP) ont été réunis pour traiter les thématiques suivantes :

- Accès aux droits - Médiation numérique
Inclusion numérique
- Logement et habitat, Cadre de vie ;
- Petite enfance / Enfance et
Animation de la vie sociale – Intergénération ;
- Enfance - Jeunesse et Parentalité.

Cette feuille de route signée pour quatre ans le 14 février 2020 s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires du territoire. Elle identifie la politique générale de l'action CAF, les actions prioritaires et les moyens nécessaires dans le cadre d'un plan d'actions partagé.

Concernant la mise en œuvre, les modalités de cette feuille de route sont partagées en Comité de Pilotage partenarial. Elles pourront être adaptées pour être toujours au plus près des besoins des habitants en s'appuyant sur les ressources du territoire. L'avancée de la mise en œuvre de la CTG se fera en fonction des moyens réciproques mobilisables par la Caf de la Drôme, la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale et les acteurs locaux.

Contrat Local de Santé (CLS)



Sur une initiative de la sous-préfecture de Nyons, la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale a été sollicitée par l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes (ARS AURA) pour travailler sur la création d'un Contrat Local de Santé. L'année 2019 a permis de collecter un ensemble de données pour permettre aux élus de se positionner courant 2020 sur la mise en œuvre de cette démarche.

Qu'est-ce qu'un Contrat Local de Santé ?

Les Contrats Locaux de Santé (CLS) ont vocation à renforcer les partenariats sur un même territoire dans l'objectif de mieux prendre en charge la santé des habitants (Code de la santé publique).

Concrètement, il doit par exemple garantir que l'ensemble des étapes de prise en charge d'un patient soit optimisées, au-delà des frontières administratives des départements (Drôme, Vaucluse, Hautes-Alpes, Alpes-de-Haute-Provence).

Un CLS doit aussi permettre d'identifier les spécificités du territoire des Baronnies en Drôme Provençale. Exemples : Quelles sont les vallées ayant une carence en médecin ? Quels sont les spécialistes manquants ? Y'a-t-il des problématiques spécifiques sur les jeunes ? Les retraités agricoles ? Avons-nous des pathologies récurrentes supérieures aux moyennes nationales ? etc.

Enfin, au-delà des constats, le Contrat Local de Santé doit proposer avec l'ensemble des professionnels des solutions concrètes et économiquement viables.

Cet outil de mise en œuvre du projet régional de santé, est conclu entre l'ARS et les collectivités territoriales à partir d'un diagnostic établi de façon concertée. C'est également un engagement pour coordonner davantage les interventions des différents acteurs locaux de santé sur leur territoire, que ce soit en matière de prévention de promotion de la santé, d'accès aux soins ou d'accompagnement médico-social.

A ce jour, l'ARS a conclu une trentaine de Contrats Locaux de Santé, dont la moitié s'inscrit dans une démarche de «politique de la ville» pour les quartiers les plus défavorisés et 12 autres sont en cours d'élaboration, dont certains pour des territoires ruraux.

La démarche a été présentée localement lors des vœux de la CCBDP le 28 janvier 2020 à Buis les Baronnies, par Eric RICHARD, alors Vice-Président délégué à l'Animation territoriale, avec la participation des représentants de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes (ARS) et d'Hélène SICARD, Directrice des hôpitaux de Nyons et Buis-les-Baronnies, Directrice du Pôle Sanitaire et Médico-Social du Pays Nyonsais-Baronnies

La CCBDP et l'Agence Régionale de Santé doivent désormais étudier la faisabilité de leur engagement dans cette démarche et la valider.

Convention Ruralité avec l'Éducation Nationale

A la demande de Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale de la Drôme, et avec l'accord des Maires concernés, la CCBDP a signé une convention avec l'Éducation Nationale suite au Conseil Communautaire du 9 juillet 2018. Cette convention définit tout d'abord un périmètre de communes sur lequel s'appliquent des engagements en termes de moyens mis à disposition par l'Éducation Nationale.

Elle rappelle le rôle attendu de la CCBDP comme interlocuteur territorial référent pour la signature de la convention et pour faciliter les démarches entre les communes et l'Éducation Nationale, l'échelon communal restant souverain sur la compétence.

Cette convention de ruralité est adaptée aux spécificités du territoire des Baronnies en Drôme Provençale et se distingue donc des conventions d'autres territoires, telles celles du Royans-Vercors ou du Diois. Elle n'intègre pas le territoire du Pays de Rémuzat, le RPI Rémuzat - La Motte Chalancon étant pris en compte dans la convention du Diois.

* « La convention n'est pas figée, ni gelée. Elle aborde le fonctionnement des écoles avec un regard bienveillant en prenant en compte les réalités rurales. Nous ne sommes pas en ville. Les distances et la géographie des vallées sont perçues. »

* Extrait de l'allocution de Monsieur SIEYE, Directeur Académique des services de l'Éducation Nationale Juin 2019 NYONS

La convention garantit les moyens mis à disposition par l'Éducation Nationale à l'échelle de leur périmètre. En plus des professeurs des écoles, 3 chargés de mission sont en poste sur les Baronnies en Drôme Provençale.

Toutefois, il est important de préciser que cet outil ne protège pas une commune contre la fermeture d'une classe. Elle garantit seulement que le poste sera alors redéployé en renfort ailleurs sur notre territoire.

Photo : Présentation du CLS par Christinne BONNARD, Sous-Préfète de l'arrondissement de NYONS à l'occasion des vœux de la CCBDP Janvier 2020



L'Education Nationale pousse également par cette convention à l'innovation du système éducatif afin de concevoir les écoles de demain avec des modèles attractifs surtout en milieu rural. Exemple : enseignement à 50 % en anglais ; intégration du sport et de ses valeurs ; le numérique ou d'autres spécificités à inventer sont des atouts pour rendre attractif l'école publique.

Enfin, cette convention s'intègre dans une dynamique plus large, grâce aux actions menées dans le cadre de la Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle portée par la CCBDP, aux actions d'éducation à l'environnement mises en œuvre par le Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales et aux activités de l'EMALA.

Les dispositifs financiers

Outils de financements de projets portés par les collectivités (liste non exhaustive)



DETR :
Dotation d'équipement
des territoires ruraux
(Préfecture)

La DETR vise à financer des projets d'investissements des communes et EPCI, situés essentiellement en milieu rural (ex : déchèterie, salle des fêtes...).



DSIL :
Dotation de soutien
à l'investissement
public local (Préfecture)

Dotation en faveur de l'investissement des collectivités territoriales, afin d'accompagner et favoriser la transformation des territoires. Cette dotation a vocation à accompagner durablement les projets des collectivités territoriales et l'orienter vers les grandes priorités nationales.



CAR :
Contrat
Ambition Région

Il s'agit d'un cadre d'intervention financier pour l'aménagement et le développement des territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes, qui se traduit par une contractualisation pour une durée de 3 ans entre les EPCI et la Région, donnant la priorité à l'investissement public local.



**Contrat de relance et
de transition écologique**

Coordonne les moyens financiers et prévoit l'ensemble des actions et des projets à conduire en matière d'accessibilité aux services et aux soins, de développement de l'attractivité, de redynamisation des bourgs-centres, de mobilité, de transition écologique ou, encore, de cohésion sociale. Il est signé entre l'Etat et les EPCI.



LEADER :
Liaison Entre Action
de Développement
de l'Économie Rurale

Programme européen visant à soutenir le développement des territoires ruraux porteurs d'une stratégie locale de développement.



Les collectivités locales bénéficient également de plusieurs dispositifs d'accompagnement du Département de la Drôme, partenaire financier privilégié, sur les thématiques suivantes de la solidarité, du tourisme, des activités de pleine nature, de la jeunesse...

Exemples
de projets
soutenus par
ces dispositifs :
Aménagements
crèche
Mirabel-aux-Bies
et
Ressourcerie
la Triade
à Nyons



Les publications de la CCBDP

La CCBDP publie chaque année une série de documents destinés à communiquer autour des actions mises en œuvres par les différents services de la collectivité. Ces publications sont diffusées sous format papier et/ou sous format numérique, consultables sur le site de la CCBDP www.cc-bdp.fr

Quelques exemples des dernières publications de la CCBDP



1



2



3



4



5



6



7



8



9

1. Le Rapport annuel d'activités

Publication annuelle du Rapport d'activités de la CCBDP, diffusée auprès des 67 mairies - (Obligation légale inscrite dans l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales)

2. Le Magazine intercommunal

Publication trimestrielle du journal d'information de la Communauté diffusée dans les boîtes aux lettres des habitants des 67 communes du territoire

3. La Lettre interne de la CCBDP

Journal d'information à destination des agents de la CCBDP

4. Le programme du Centre de loisirs intercommunal «Les Guards» à Nyons

5. Le programme de Accueil de loisirs «Les P'tits Bouts» à Nyons

6. Le programme Accueil de loisirs «Planète Jeunes» et Anim Prox du SASÉ

7. Le Guide de l'Urbanisme

8. Le règlement du SPANC

9. Le Guide du Mémo Tri

Liste des acronymes

Liste non exhaustive des acronymes les plus utilisés dans le domaine de la politique Territoriale

ACFI	Agent Chargé de la Fonction d'Inspection	COG	Convention d'Objectif Global
ACM	Accueil Collectif de Mineurs	COFIL	Comité de Pilotage
AdCF	Assemblée des Communautés de France	COS BDP	Comité des Œuvres Sociales des Baronniees en Drôme Provençale
ADEM	Association Départemental d'Économie Montagnarde	COTECH	Comité Technique
ADEME	Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Énergie	CPF	Compte Personnel de Formation
ADN	Ardèche Drôme Numérique	CRAIG	Centre Régional Auvergne Rhône Alpes de l'Information Géographique
ADS	Autorisations des Droits du Sol	CRT	Comité Régional du Tourisme
ADT	Agence de Développement Touristique de La Drôme	CT	Comité Technique
AF3V	Association Française pour le Développement des Véloroutes et des Voies Vertes	CTEAC	Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle
AFAS	Aides Financières d'Action Sociale	CTG	Convention Territoriale Globale
AFB	Association Familiale des Baronniees	DAC	Drôme à Cheval
ALSH	Accueil de Loisirs Sans Hébergement	DDCS	Direction Départementale de la Cohésion Sociale
AMD	Association des Maires de la Drôme	DDP	Destination Drôme Provençale
AMF	Association des Maires de France	DDT	Direction Départementale des Territoires
Anah	Agence nationale de l'habitat	DETR	Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (Préfecture)
AP	Assistant de Prévention	DGCS	Direction Générale de la Cohésion Sociale
APN	Activités de Pleine Nature	DIF	Droit Individuel à la Formation
APP	Analyses de Pratiques Professionnelles	DSIL	Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (Préfecture)
ARS	Agence Régionale de Santé	DUERP	Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels
ASA	Autorisation Spéciale d'Absence	EAJE	Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant
ATL	Aides aux Temps Libres	ENS	Espace Naturel Sensible
AuRA	Région Auvergne - Rhône - Alpes	EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
BD	Base de Données	ESAT	Etablissement et Service d'Aide par le Travail
BIT	Bureau d'Information Touristique	FDCD	Fédération Départementale des Chasseurs de La Drôme
CA	Chambre d'Agriculture	FFC	Fédération Française de Cyclisme
CAF	Caisse d'Allocations Familiales	FFCT	Fédération Française de Cyclotourisme
CAO	Commission d'Appels d'Offres	FFME	Fédération Française de l'Escalade et de La Montagne
CAP	Commission Administrative Paritaire (pour les agents titulaires)	FFRP	Fédération Française de Randonnée Pédestre
CAR	Contrat Ambition Région	GDS DROME	Groupement de Défense Sanitaire de la Drôme
CARSAT	Caisse Assurance Retraite et de la Santé au Travail	IGN	Institut national de l'information géographique et forestière
CAUE	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement	ISDPAM	Initiative Seuil De Provence Ardèche Méridionale
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie	LAEP	Lieu d'Accueil Enfants Parents
CCP	Commission Consultative Paritaire (pour les agents contractuels)	LEADER	Liaison Entre Action de Développement de l'Économie Rurale
CD26	Conseil Départemental de la Drôme	LPO	Ligue de Protection des Oiseaux
CDESI	Comité Départemental Espace Site et Itinéraires	MARPA	Maison d'Accueil et de Résidence pour Personnes Agées
CDG 26	Centre de Gestion de la Drôme	MFR	Maison Familiale Rurale d'éducation et d'orientation
CDRP	Comité Départemental de Randonnée Pédestre	MPEB	Mutuelle Petite enfance des Baronniees
CEJ	Contrat Enfance Jeunesse	MSA	Mutualité Sociale Agricole
CEN RA	Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône Alpes Auvergne	N2000	NATURA 2000
CET	Compte Épargne Temps	ONF	Office National des Forêts
CFFP	Centre de Formation Professionnelle Forestière	OPAH	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
CHSCT	Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail	OT	Office de Tourisme
CIA	Complément Indemnitaire Annuel	PAI	Projet d'Accueil Individualisé
CLS	Contrat Local de Santé	PDIPR	Plan Départemental des Itinéraires Pédestres de Randonnée
CLSH	Centre de Loisirs Sans Hébergement	PAH	Prêt à l'Amélioration de l'Habitat
CMA	Chambre des Métiers et de l'Artisanat	PIG	Programme d'Intérêt Général
CNAF	Caisse Nationale d'Allocations Familiales		
CNAS	Comité National d'Action Sociale		
CNFPT	Centre National de la Fonction Publique Territoriale		
CODEP 26	Comité Départemental de Cyclotourisme de La Drôme		

PMI	Protection Maternelle et Infantile	SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
PMS	Plan Maîtrise Sanitaire	SIG	Système d'Information Géographique
PNR BP	Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales	SMAEMV	Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux (et de Préfiguration du Projet de Parc Naturel Régional du Mont Ventoux)
PSALSH	Prestation de Services Accueil de Loisirs Sans Hébergement	SMBP	Syndicat Mixte des Baronnies Provençales
PSEJ	Prestation de Services Enfance Jeunesse	SOLIHA	Solidaires pour l'habitat
PSO	Prestation Service Ordinaire	VP	Vice-Président
PSU	Prestation Service Unique	VRVV	Vélo Route Voie Verte
RAM	Relais Assistantes Maternelles	VTT	Vélo Tout Terrain
RIFSEEP	Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel	VTAE	Vélo Tout Terrain à assistance électrique

RGPD

Information des élus sur la mise en œuvre du Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD)

Depuis le 25 mai 2018, un règlement Européen (2016/679/UE) impose à toute structure publique ou privé possédant des données personnelles sur des citoyens, de mettre en œuvre une démarche garantissant la maîtrise de ces informations (bonne gestion, sécurisation, transparence, destruction etc.) (Cf Article 24 du RGPD).

Ainsi à la suite d'un inventaire des données personnelles à enjeux, la CCBDP a mis en œuvre un ensemble de mesures permettant

- ▶ De garantir la maîtrise des données collectées.
- ▶ D'informer les concernés sur le cadre précis d'utilisation (quel service possède les informations, à quelle fin et pour combien de temps).
- ▶ Rappeler la possibilité légale de pouvoir faire rectifier ou supprimer les informations.
- ▶ S'assurer d'être en possession de l'autorisation des personnes concernées par le traitement de ces informations.

Ainsi, citoyens et élus, doivent systématiquement s'engager et signer un accord sur tous les documents de collecte d'information. Une commission informatique et liberté est mise en place pour la durée du mandat.

Édité par la CCBDP

Directeur de publication

Thierry DAYRE

Conception graphique

Service Communication de la CCBDP

Crédit photo

CCBDP

Impression

Imprimerie du Crestois - 250 exemplaires

Guide du Conseiller communautaire réalisé par la CCBDP - Décembre 2020

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DRÔME PROVENÇALE
T. 04 75 26 34 37
ccbdp@cc-bdp.fr
www.cc-bdp.fr

ACCUEIL DU PUBLIC

→ **Au siège social à Nyons**

Du lundi au jeudi de 9h à 12h

et de 14h à 17h

Le vendredi de 9h à 12h

**Sur rendez-vous en dehors
de ces horaires**

→ **À l'antenne de Buis-les-Baronnies**

**Permanences uniquement
sur rendez-vous**

Du lundi au vendredi de 9h à 12h

et de 14h à 17h

Siège social

170 Rue Ferdinand Fert
Les Laurons – CS 30005
26110 NYONS

Antenne de Buis-les-Baronnies

19 Boulevard Aristide Briand
26170 BUIS-LES-BARONNIES

